



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 24 avril 2013**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 mars 2013

10.003 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 mars 2013

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 18 mars 2013

20 – Affaires contractuelles

20.001 Appel d'offres public

CE Eau , Direction de l'eau potable - 1135921001

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de SRB PIE-IX Consolidation des actifs des conduites d'eau principales - Contrat A-354 - Soumission 10076

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.002 Appel d'offres public

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1134223001

Ne pas donner suite à l'appel d'offres 209201 (CE13 0061) et autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout - Projet Le Triangle, phase 1, lots 1 et 2

20.003 Appel d'offres public

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1130660004

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de construction pour le projet de remplacement des attaches des parapets de béton des toits-terrasses du Complexe sportif Claude-Robillard (95) au 1000, avenue Émile-Journault

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1134254001

Accorder un contrat à « Rampart International Corp. », pour la fourniture de 35 casques balistiques pour le Groupe tactique d'intervention (GTI), pour une période de 3 ans (3 livraisons - Octobre 2013, février 2014, février 2015), pour une somme maximale de 38 873,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-12624 (1 soumissionnaire).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1130273002

Autoriser une dépense additionnelle de 39 091,50 \$, taxes incluses, pour la location d'une embarcation motorisée avec pilote, soit du 6 mai 2013 au 30 novembre 2013, et ce, conformément à l'article 3 de l'Appel d'offres sur invitation no 12-12041, dans le cadre du contrat accordé à Croisières Navark Inc (DG 1202273001), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 091,50 \$ à 78 183 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations et de la prévention - 1135361001

Conclure avec la firme NEDCO, division Rexel Canada, une entente-cadre d'une durée d'un an, pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 13-12771 (3 soumissionnaires) - (Montant estimé : 100 171,97 \$ taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.007 Contrat de construction

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133438003

Accorder un contrat à la firme JMS industriel inc., pour le renforcement de deux zones de plancher grillagé au bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, afin de permettre le passage en toute sécurité de chariots élévateurs, pour une somme maximale de 63 298,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation P13-014-AE - 2 soumissions reçues - 1 conforme.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.008 Immeuble - Aliénation

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131035004

Approuver la fermeture, comme rue, de la partie sud du boulevard Gouin située en front du lot 4 519 063 entre la rue Sherbrooke Est et le prolongement de la rue Pierre-Mercure en l'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Ce retrait du registre du domaine public est nécessaire afin de permettre la construction de la caserne 32.

20.009 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1131543002

Octroyer une contribution financière de 50 000 \$ pour la tenue d'activités reliés au 30^e anniversaire du Défi Sportif AlterGo et autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.010 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131696001

Autoriser une dépense totalisant 72 000 \$ en contributions financières à douze organismes pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2013, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

20.011 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131375002

Accorder un soutien financier non récurrent de 37 250 \$ à Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 mars 2014, pour la réalisation du projet « Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective », dans le cadre de l'Entente triennale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) / Approuver le projet de convention à cet effet

20.012 Entente

CE Eau , Direction de l'eau potable - 1136301001

Approuver une entente d'accès à l'emprise soumise par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), pour la désinfection et la remise en service d'une conduite d'aqueduc de 350 mm, située à l'ouest du boulevard Angrignon entre la rue Pullman et l'autoroute 20 et autoriser le directeur de la Direction de l'eau potable au Service de l'eau, à signer cette entente au nom de la Ville.

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130942003

Autoriser la dépense relative au déplacement, à Vancouver, de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard et membre du comité exécutif, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, au 76e Congrès annuel et salon professionnel de la FCM, du 30 mai au 3 juin 2013, et appuyer leur réélection au sein du Conseil d'administration de la FCM - Montant estimé : 9 818,61 \$ (3 personnes)

30.002 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472001

Autoriser une dépense de 222 457,01 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de huit véhicules Dodge Grand Caravan 2013, pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370) - Achat de sept véhicules identifiés et d'un véhicule banalisé

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.003 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Technologies de l'information , Direction - 1134114001

Autoriser des virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du Service des technologies de l'information pour permettre l'atteinte des objectifs des projets tout en conservant le même portefeuille global de projets

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Saint-Léonard , Direction des services administratifs - 1136146003

Autoriser un virement budgétaire de 63 057,20 \$, en provenance de l'enveloppe budgétaire dédiée au Programme Municipalité Amies des Aînés (MADA), dans le projet de réserve pour imprévus, vers le projet Programme d'amélioration des aires de jeux de l'arrondissement de Saint-Léonard, afin d'octroyer le contrat à Tessier Récréo-Parc inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice extérieurs aux parcs Delorme et Wilfrid-Bastien

30.005 Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1136250001

Autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par Soltron Realty Inc., Les Cours Mont-Royal Limited Partnership et Spa Diva Medical Center Inc. et du recours en reprise d'instance de Affiliated FM Insurance Company contre la Ville de Montréal aux montants respectivement de 145 500 \$ et 140 000 \$ en capital, intérêts et frais.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Urbanisme

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique -
1130524001

(AJOUT) Désapprouver la conformité du Règlement CA-24-282.97, modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130525001

Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de la tour Wellington, 1230, rue Smith (arrondissement Le Sud-Ouest)

60.002 Dépôt

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1133496002

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er novembre 2012 au 31 mars 2013, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1135057007

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 8 avril au 12 avril 2013

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 24 avril 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 mars 2013

10.003 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 mars 2013

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 mars 2013

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1134254001

Accorder un contrat à « Rampart International Corp. », pour la fourniture de 35 casques balistiques pour le Groupe tactique d'intervention (GTI), pour une période de 3 ans (3 livraisons - Octobre 2013, février 2014, février 2015), pour une somme maximale de 38 873,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-12624 (1 soumissionnaire).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1130273002

Autoriser une dépense additionnelle de 39 091,50 \$, taxes incluses, pour la location d'une embarcation motorisée avec pilote, soit du 6 mai 2013 au 30 novembre 2013, et ce, conformément à l'article 3 de l'Appel d'offres sur invitation no 12-12041, dans le cadre du contrat accordé à Croisières Navark Inc (DG 1202273001), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 091,50 \$ à 78 183 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations et de la prévention - 1135361001

Conclure avec la firme NEDCO, division Rexel Canada, une entente-cadre d'une durée d'un an, pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 13-12771 (3 soumissionnaires) - (Montant estimé : 100 171,97 \$ taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.007 Contrat de construction

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133438003

Accorder un contrat à la firme JMS industriel inc., pour le renforcement de deux zones de plancher grillagé au bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, afin de permettre le passage en toute sécurité de chariots élévateurs, pour une somme maximale de 63 298,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation P13-014-AE - 2 soumissions reçues - 1 conforme.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.008 Immeuble - Aliénation

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131035004

Approuver la fermeture, comme rue, de la partie sud du boulevard Gouin située en front du lot 4 519 063 entre la rue Sherbrooke Est et le prolongement de la rue Pierre-Mercure en l'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Ce retrait du registre du domaine public est nécessaire afin de permettre la construction de la caserne 32.

20.009 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1131543002

Octroyer une contribution financière de 50 000 \$ pour la tenue d'activités reliés au 30e anniversaire du Défi Sportif AlterGo et autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.010 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131696001

Autoriser une dépense totalisant 72 000 \$ en contributions financières à douze organismes pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2013, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

20.011 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131375002

Accorder un soutien financier non récurrent de 37 250 \$ à Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 mars 2014, pour la réalisation du projet « Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective », dans le cadre de l'Entente triennale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) / Approuver le projet de convention à cet effet

20.012 Entente

CE Eau , Direction de l'eau potable - 1136301001

Approuver une entente d'accès à l'emprise soumise par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), pour la désinfection et la remise en service d'une conduite d'aqueduc de 350 mm, située à l'ouest du boulevard Angrignon entre la rue Pullman et l'autoroute 20 et autoriser le directeur de la Direction de l'eau potable au Service de l'eau, à signer cette entente au nom de la Ville.

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130942003

Autoriser la dépense relative au déplacement, à Vancouver, de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard et membre du comité exécutif, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, au 76e Congrès annuel et salon professionnel de la FCM, du 30 mai au 3 juin 2013, et appuyer leur réélection au sein du Conseil d'administration de la FCM - Montant estimé : 9 818,61 \$ (3 personnes)

30.002 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1134472001

Autoriser une dépense de 222 457,01 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de huit véhicules Dodge Grand Caravan 2013, pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370) - Achat de sept véhicules identifiés et d'un véhicule banalisé

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.003 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Technologies de l'information , Direction - 1134114001

Autoriser des virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du Service des technologies de l'information pour permettre l'atteinte des objectifs des projets tout en conservant le même portefeuille global de projets

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Saint-Léonard , Direction des services administratifs - 1136146003

Autoriser un virement budgétaire de 63 057,20 \$, en provenance de l'enveloppe budgétaire dédiée au Programme Municipalité Amies des Aînés (MADA), dans le projet de réserve pour imprévus, vers le projet Programme d'amélioration des aires de jeux de l'arrondissement de Saint-Léonard, afin d'octroyer le contrat à Tessier Récré-Parc inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice extérieurs aux parcs Delorme et Wilfrid-Bastien

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Urbanisme

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique -
1130524001

(AJOUT) Désapprouver la conformité du Règlement CA-24-282.97, modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130525001

Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de la tour Wellington, 1230 rue Smith (arrondissement Le Sud-Ouest)

60.002 Dépôt

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1133496002

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er novembre 2012 au 31 mars 2013, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1135057007

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 8 avril au 12 avril 2013

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	26
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0

CE : 20.001

2013/04/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2013/04/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.003

2013/04/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134254001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Service aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , Opérations spécialisées
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Rampart International Corp. », pour la fourniture de 35 casques balistiques pour le Groupe tactique d'intervention (GTI), pour une période de 3 ans (3 livraisons - Octobre 2013, février 2014, février 2015), pour une somme maximale de 38 873,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-12624 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire « Rampart International Corp. », ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de **3 ans**, le contrat pour la fourniture de **35 casques balistiques pour le Groupe tactique d'intervention (GTI)**, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 38 873,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation **13-12624** et au tableau des prix reçus joint **à l'intervention de la Division de l'approvisionnement** ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-04-16 13:59

Signataire : Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

Dossier # :1134254001

IDENTIFICATION**Dossier # :1134254001**

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Service aux citoyens , Service des enquêtes spécialisées , Opérations spécialisées
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Rampart International Corp. », pour la fourniture de 35 casques balistiques pour le Groupe tactique d'intervention (GTI), pour une période de 3 ans (3 livraisons - Octobre 2013, février 2014, février 2015), pour une somme maximale de 38 873,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-12624 (1 soumissionnaire).

CONTENU**CONTEXTE**

Le GTI (Groupe Tactique d'Intervention) regroupe 28 policiers et 1 commandant qui œuvrent dans un secteur d'interventions multifonctionnelles. Chaque fonction hautement spécialisée et à risque requiert des équipements spécifiques. Le casque balistique est l'un d'entre eux. Il est essentiel dans l'accomplissement de leurs tâches.

En décembre 2005, une démarche pour l'acquisition de casques balistiques modèle MSA GALLET TC 3000 a été faite.

En avril 2006, l'acquisition de 28 casques modèle MSA GALLET TC 3000 dont 23 grandeurs XL et 5 grandeurs M et coussins de suspension (permettant de personnaliser le casque selon la physiologie de l'utilisateur) a été faite. Il y a un an de garantie du fournisseur pour le casque et les accessoires. Selon le manuel d'entretien de la compagnie Gallet, il faut éviter toute chute ou tout choc du casque qui pourrait détériorer la couche de finition de celui-ci.

Les nombreuses années d'opérations quotidiennes ont eu pour incidence d'affecter la structure des casques. La totalité de ceux-ci ont des fragments, des morceaux et des égratignures de différentes grosseurs et profondeurs sur la coquille endommageant indubitablement l'aspect général du casque. Ce constat soulève un doute quant à la sécurité des casques. Aucun casque n'est toutefois enfoncé ou percé. Les harnais et les coussinets sont usés et défraîchis et ils gardent leurs positions avec difficulté. Le port de l'équipement (visière balistique, vision de nuit) sur le casque devient difficile, voire même impossible, selon le cas.

Il n'y a aucun surplus de casques. Présentement six agents sont assignés au GTI sur une capacité de sept. Actuellement, l'octroi d'un casque est problématique, car il n'est pas fourni en fonction des mensurations de l'agent, mais bien en fonction de la

disponibilité du produit. Or, un agent assigné se voit remettre le casque d'un agent blessé ou d'un agent absent (mission, formation, blessure) ou même celui du commandant. Cet équipement spécifique essentiel est fourni de façon aléatoire.

Cette situation est inquiétante d'autant plus qu'un processus de sélection pour le recrutement de nouveaux membres du GTI, à même le bassin de policiers existant, a eu lieu en février 2013, ce qui occasionnera une demande additionnelle considérable d'équipements. Présentement, il manque sept casques.

De plus, des mouvements de personnel sont à prévoir d'ici 3 ans puisque sept des membres actuels du GTI seront éligibles à la retraite et quitteront donc la section.

Afin de mettre en place un protocole de remplacement des casques balistiques, plusieurs vérifications ont été faites auprès de différentes organisation et unités soit :

- SQ ; jusqu'à maintenant, elle procède au changement des casques balistiques au 10 ans ;
- Section armurerie ;
- Section santé et sécurité au travail ;
- CRIQ (Centre de Recherche Industrielle Québec) : aucune possibilité de test balistique, test de densité n'apportera pas une durée de vie seulement la dureté du Kevlar que nous avons déjà avec le fabricant. Il n'existe aucun test scientifique permettant d'établir la durée de vie d'un casque balistique (il existe trop d'impondérables ; l'entreposage, manutention et intérieur de la coquille). Toute anomalie (micro fissures) sur un casque balistique fragilisera celui-ci ;
- NIJ (National Institute of Justice) : il n'existe aucune façon de vérifier la durée de vie d'un casque balistique à l'exception du test de certification qui nécessite un tir qui détruira le casque. Le guide CSA (Canadian Standards Association) #Z611 indique que seules les spécifications du manufacturier seront des indicateurs quant à la condition d'un casque balistique (la garantie, l'inspection visuelle, l'inspection tactile, les conditions d'utilisation du casque).

Le remplacement des casques balistiques est nécessaire étant donné que tous sont endommagés à des niveaux différents. Également, il y a un manque de casques causé par les assignations. Selon le tableau de désuétude, tous les casques balistiques doivent être changés avant 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Les casques actuels du GTI ont été acquis par bon de commande (numéro 52869) le 16 mars 2006. Il s'agissait d'un achat de 27 casques pour un montant de 14 915,07 \$ plus taxes, soit un coût unitaire de 552,41 \$ comparativement à 1 110,66 \$, taxes incluses, pour le présent achat. La différence de prix s'explique par le nombre d'années écoulées depuis l'achat soit 7 ans, le nombre plus élevé de casques requis aujourd'hui soit 35, les matériaux utilisés, ainsi que la hausse des taxes.

DESCRIPTION

Pour les besoins du SPVM, octroyer à « Rampart International Corp. », seul soumissionnaire conforme le contrat pour l'acquisition de trente-cinq (35) casques balistiques dont les spécifications sont les suivantes :

- Ops-Core - modèle Sentry LE - protection balistique NIJ-III A BFD - couleur noir,
- Fixation frontale NVG SHROUDS - fixation rail latérale ACH-ARC - harnais (nouveau système profilé) HEAD-LOCK CHINSTRAPS - inclus,
- Extension pour masque à gaz (Gaz Mask Etender) compatible avec le casque balistique Sentry LE).

Date de lancement : 30 janvier 2013

Date d'ouverture : 8 février 2013

Firmes invitées (3)

Canadian Tactical and Operational Medical Solutions inc.

Millbrook Tactical inc.

Rampart International Corp.

Soumissionnaires (1)

Rampart International Corp.

JUSTIFICATION

La firme Canadian Tactical and Operational Medical solutions inc. a mentionné, la veille de la journée d'ouverture des soumissions qu'elle n'aurait peut-être pas le temps de déposer une soumission, malgré plusieurs relances tout au long du processus d'appel d'offres (prix 2013 n'étaient pas encore disponibles et elle ne savait pas quand ils le seraient).

En regard de la firme Milbrook Tactical inc., elle a refusé de prendre en charge la portion « prise de mesure » exigée dans l'appel d'offres.

Rampart International inc. est le seul soumissionnaire et le produit offert est conforme à l'appel d'offres.

Donc, après plusieurs recherches, trois (3) firmes ont été identifiées comme étant des distributeurs pour le modèle de casque recherché. Mais, seulement Rampart International Corp. à finalement déposé une soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat pour une somme maximale de 38 873,05 \$, taxes incluses, au seul soumissionnaire « Rampart International Corp. », pour une période de trois (3) ans (3 livraisons - Octobre 2013, février 2014, février 2015) , pour l'acquisition de trente-cinq (35) casques balistiques. Le coût unitaire est de 1 110,66 \$ taxes incluses.

Première livraison : octobre 2013 12 casques 13 327,90 \$

Deuxième livraison : février 2014 12 casques 13 327,90 \$

Troisième livraison : février 2015 11 casques 12 217,25 \$

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières, Division des opérations budgétaires et évaluation financière du SPVM.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le respect de la norme en matière de santé et sécurité au travail, il est obligatoire de fournir aux policiers des équipements adéquats et sécuritaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : avril 2013
Première livraison : octobre 2013
Deuxième livraison : février 2014
Troisième livraison : février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent octroi de contrat est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal, notamment :

- Respecte la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal (C-RM-SCARM-PA-11-001);
- Respecte la politique de gestion contractuelle (C-RM-SCARM-PA-11-002).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Services aux citoyens (Alain WHITE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Geneviève LEARY)

Certificat du trésorier :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Lan-Huong DOAN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles MAILLOUX

Inspecteur police

Tél : 514-280-7753

Télécop. : 514-280-7759

ENDOSSÉ PAR

Didier DERAMOND

Assistant-directeur police

Tél : 514-280-7750

Télécop. : 514-280-7759

Date d'endos. : 2013-03-14

Dossier # :1134254001



Dossier # : 1130273002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 39 091,50 \$, taxes incluses, pour la location d'une embarcation motorisée avec pilote, soit du 6 mai 2013 au 30 novembre 2013, et ce, conformément à l'article 3 de l'Appel d'offres sur invitation no 12-12041, dans le cadre du contrat accordé à Croisières Navark Inc (DG 1202273001), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 091,50 \$ à 78 183 \$, taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 39 091,50 \$, taxes incluses, pour la location d'une embarcation motorisée avec pilote, du 6 mai 2013 au 30 novembre 2013, et ce, conformément à l'article 3 de l'Appel d'offres no 12-12041, dans le cadre du contrat accordé à Croisières Navark Inc (DG 1202273001), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 091,50 \$ à 78 183 \$ taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2013-04-16 11:19

Signataire :

Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

Dossier # :1130273002

IDENTIFICATION

Dossier # :1130273002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 39 091,50 \$, taxes incluses, pour la location d'une embarcation motorisée avec pilote, soit du 6 mai 2013 au 30 novembre 2013, et ce, conformément à l'article 3 de l'Appel d'offres sur invitation no 12-12041, dans le cadre du contrat accordé à Croisières Navark Inc (DG 1202273001), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 091,50 \$ à 78 183 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du suivi de la qualité du milieu aquatique, les employés de la Division de la planification et du suivi environnemental (DPSE) doivent utiliser une embarcation motorisée pour réaliser les prélèvements à des endroits ciblés dans les eaux ceinturant Montréal. L'appel d'offres vise donc à fournir une embarcation avec pilote pour conduire le personnel de la DPSE aux endroits indiqués sur les plans fournis. Ces différentes stations d'échantillonnage sont situées dans le lac des Deux Montagnes, la rivière des Prairies, le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Louis. Les prévisions pour 2013 visent l'échantillonnage du lac Saint-Louis et du fleuve Saint-Laurent en aval de l'émissaire de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (STEP).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG120273001 - Le 13 juin 2012 - Accorder au seul soumissionnaire conforme Croisières Navark Inc., pour une période d'un an avec option de renouvellement pour une deuxième année, le contrat pour la location d'une embarcation motorisée avec pilote, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 39 091,50 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation no 12-12041 et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DESCRIPTION

Location d'une embarcation motorisée avec pilote, pouvant transporter 4 personnes en plus

de l'équipement d'échantillonnage requis pour les prélèvements, du 06 mai au 30 novembre 2013, pour un maximum de 170 heures. Le pilote doit être qualifié selon les exigences du Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance, posséder l'ensemble des permis nécessaires (embarcation de plaisance et radiotéléphoniste) avec un minimum de 3 années d'expérience dans un contrat de même type. Une copie des documents qui atteste qu'il a les qualifications et qu'il possède les permis nécessaires est requise. De plus, il doit avoir une connaissance pratique de la navigation sur les cours d'eau ceinturant l'île de Montréal soit : le lac de Deux Montagnes, la rivière des Prairies, le lac Saint-Louis, le fleuve Saint-Laurent, section port de Montréal et le fleuve Saint-Laurent (de Repentigny jusqu'à Lanoraie).

JUSTIFICATION

Ce dossier fait suite à l'adjudication d'un contrat à Croisières Navark Inc. le 13 juin 2012, contrat qui permet l'option d'une deuxième année de location au même taux horaire. Par la présente, nous demandons de nous prévaloir de cette option. La location de cette embarcation avec pilote permet de répondre aux besoins opérationnels concernant le suivi de la qualité du milieu aquatique de façon efficiente et sécuritaire, la firme retenue ayant tous les permis, accréditations et équipements nécessaires pour le transport de passager sur la Voie Maritime du Saint-Laurent.

Des trois (3) preneurs du cahier des charges, un seul a déposé une soumission, les deux autres firmes ont mentionné que leur carnet de commande était complet pour la période demandée.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat au seul soumissionnaire conforme Croisières Navark Inc. pour la location d'une embarcation motorisée avec pilote au prix total de 78 183 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense, au montant de 39 091,50 \$ taxes incluses, sera entièrement assumée par l'agglomération et les sommes sont disponibles au budget de fonctionnement de la Division de la planification et du suivi environnemental. Ce contrat nous donne une option de renouvellement pour l'année 2013 au même taux horaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier permet de faire le constat de la qualité de l'eau autour de Montréal et de suivre et valider les efforts effectués par l'agglomération dans le traitement des eaux rejetés dans le milieu récepteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'embarcation est nécessaire pour réaliser les prélèvements aux endroits ciblés, afin de nous permettre de comparer les résultats d'une année à l'autre. Sans prélèvements cette année, nous ne pourrions pas suivre la qualité de l'eau autour de l'île de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 30 avril 2013

Début des travaux : 06 mai 2013

Fin des travaux : 30 novembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont fait partie des documents lors de l'appel d'offres.

Cet octroi de contrat respecte les politiques et encadrements suivants:

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Patrice TRUDEL)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Geneviève LEARY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lina ALLARD

Chef de section

Tél : 514 872-6508

Télécop. : 514 280-6667

ENDOSSÉ PAR

Annick LE FLOCH

Chef de division

Tél : 514 280-4368

Télécop. : 514 280-6667
Date d'endos. : 2013-03-15

Dossier # :1130273002



Dossier # : 1135361001

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations et de la prévention , Centre de services expertise et du développement de la prévention
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme NEDCO, division Rexel Canada, une entente-cadre d'une durée d'un an, pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 13-12771 (3 soumissionnaires) - (Montant estimé : 100 171,97 \$ taxes incluses)

Il est recommandé :

1. De conclure une entente-cadre d'une durée d'un an pour la fourniture sur demande d'avertisseurs de fumée à pile au lithium ;
2. D'accorder à la firme NEDCO, division Rexel Canada, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 13-12771 ;
3. D'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses sont entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par François MASSÉ **Le** 2013-04-10 06:17

Signataire :

François MASSÉ

Assistant-directeur - ssim
Sécurité incendie de Montréal , Centres de services

Dossier # :1135361001

IDENTIFICATION

Dossier # :1135361001

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations et de la prévention , Centre de services expertise et du développement de la prévention
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme NEDCO, division Rexel Canada, une entente-cadre d'une durée d'un an, pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 13-12771 (3 soumissionnaires) - (Montant estimé : 100 171,97 \$ taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de s'assurer de la présence d'avertisseurs de fumée opérationnels, le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009-2013 prévoit pour chaque année la vérification de 50 000 logements et résidences par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et ses partenaires.

Lors des précédentes vérifications annuelles, le SIM constate qu'en moyenne, seulement 70 % des logements sont protégés par un avertisseur de fumée fonctionnel. Dans environ 20 % des logements visités, l'avertisseur n'est pas en état de fonctionner et il n'y a pas d'avertisseur dans 10 % des logements visités.

La majorité des décès lors d'incendie résidentiel se produisent encore dans des logis qui ne sont pas protégés par un avertisseur de fumée fonctionnel.

Le lancement de l'appel d'offres a eu lieu le 11 mars 2013 et l'ouverture des soumissions le 27 mars 2013. Nous avons publié l'appel d'offres dans le journal LaPresse, pour une durée de 17 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE12 0707** - 16 mai 2012 - Résolution au comité exécutif de conclure une entente-cadre d'une durée d'un an pour la fourniture sur demande d'avertisseurs de fumée à pile au lithium pour une somme de 105 029,66 \$.
- CE11 1941** - 30 novembre 2011 - Résolution au comité exécutif pour une dépense additionnelle de 24 676,16 \$ pour l'achat d'avertisseurs de fumée à pile au lithium.
- DG112673001** - 25 mai 2011 - Conclure une entente-cadre d'une durée d'un an avec la firme Lumen, division Sonepar inc. au coût total de 97 405,88 \$ (taxes comprises), pour

l'achat de 7 500 avertisseurs de fumée munis d'une pile au lithium.

DESCRIPTION

Pour augmenter le nombre d'avertisseurs de fumée fonctionnel et ainsi contribuer à réduire les pertes de vie et les autres conséquences des incendies sur le territoire de l'agglomération, le SIM procédera à l'installation d'avertisseurs de fumée dans les logements lorsqu'il constate leur absence à l'occasion de ses visites préventives. Cette mesure vise en priorité les îlots à risques présents sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Le nombre d'incendies, le nombre de décès et les pertes matérielles par l'incendie servent à déterminer les îlots à risques ainsi que certains facteurs sociodémographiques.

En plus de ses visites préventives, le SIM embauche encore cette année une brigade de 24 étudiants pompiers qui se consacreront exclusivement à la vérification et l'installation d'avertisseurs de fumée durant l'été.

JUSTIFICATION

L'efficacité des avertisseurs de fumée dans les résidences est amplement connue et documentée. L'achat d'avertisseurs de fumée qui seront installés par le SIM est une des stratégies pour promouvoir l'augmentation du nombre d'avertisseurs de fumée fonctionnels sur le territoire de l'agglomération en conformité avec les engagements pris au schéma de couverture de risques d'incendie.

De plus, en installant un avertisseur de fumée, le SIM vient rétablir immédiatement le niveau de sécurité que procure un avertisseur de fumée fonctionnel dans un logement en infraction. Cette mesure est complémentaire aux activités d'inspection et de sensibilisation du public que le SIM met en œuvre quotidiennement.

Ci-joint, la présentation des résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation justifiant le choix de la compagnie Nedco.

Par la présente demande, nous effectuons un achat de 8 500 avertisseurs de fumée à 10.25 \$/l'unité, pour une somme de 100 171.97 \$ taxes incluses.

Soumissions conformes	Autres (préciser)	Total
Nedco division Rexel Canada	-	100 171,97 \$
A. Michaud & Fils inc.	-	120 988,19 \$
9216-6636 Québec inc.		185 684,63 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	-	105 029,66 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	-	135 614,93 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	-	35,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	-	85 512,66 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	-	85,3 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-	- 4 857,69 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-	- 4,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	-	20 816,22 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	-	20,8 %
--	---	---------------

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle est de compétence des services de police et sécurité incendie (tel que prescrit par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations), et également car elle s'inscrit dans un effort de répondre aux engagements pris par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009-2013, adopté par le conseil d'agglomération le 18 décembre 2008 (CG08 0657), notamment le programme 3 « Avertisseurs de fumée » pour augmenter le taux de pénétration des avertisseurs de fumée opérationnels.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de cette dépense permet de respecter le plan de mise en œuvre compris dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le lancement d'une brigade de 24 étudiants qui se consacreront exclusivement à la vérification et l'installation des avertisseurs de fumée durant l'été 2013 est prévu dans la semaine du 10 juin. Des communications médiatiques sont aussi prévues à l'occasion du changement d'heure et pour promouvoir le mois de la prévention des incendies.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : avril 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).
Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- Confidentialité des estimations des contrats.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi du contrat à NEDCO division Rexel Canada, pour une période d'un an pour un montant estimé de 100 171.97\$, qui est conforme aux procédures et lois en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Guy AUCOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel DE VRIES

C/s prev.incendie

Tél : 514-280-3634

Télécop. : 514 280-6739

ENDOSSÉ PAR

Michel DENIS

C/d - prevention des incendies

Tél : 514-280-1721

Télécop. : 514 872-6896

Date d'endos. : 2013-04-09

Dossier # :1135361001



Dossier # : 1133438003

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à la firme JMS industriel inc., pour le renforcement de deux zones de plancher grillagé au bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, afin de permettre le passage en toute sécurité de chariots élévateurs, pour une somme maximale de 63 298,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation P13-014-AE - 2 soumissions reçues - 1 conforme.

Il est recommandé:

1. d'accorder à JMS industriel inc., seul soumissionnaire conforme, un contrat de 63 298,70 \$ pour le renforcement de deux zones de planchers grillagés au bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (appel d'offres sur invitation - 2 soumissions reçues - 1 conforme);
2. d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-04-10 08:46

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1133438003

IDENTIFICATION

Dossier # :1133438003

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à la firme JMS industriel inc., pour le renforcement de deux zones de plancher grillagé au bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, afin de permettre le passage en toute sécurité de chariots élévateurs, pour une somme maximale de 63 298,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation P13-014-AE - 2 soumissions reçues - 1 conforme.

CONTENU

CONTEXTE

La section réservée pour le passage des chariots élévateurs située au rez-de-chaussée du bloc C entre l'incinérateur 4 et la porte de chargement du secteur des boues (zone 1) doit être élargie pour assurer la sécurité des conducteurs qui, à cause du manque d'espace, doivent sortir de la zone renforcée pour déplacer ou recevoir du matériel. En dehors de la zone réservée, la capacité portante du plancher est insuffisante et ne peut supporter le poids d'un chariot élévateur. Les risques d'affaissement sont importants. Il faut élargir cette zone réservée pour permettre aux chariots élévateurs de circuler plus facilement et en toute sécurité.

De plus, afin de faciliter la manutention d'articles lourds lors de travaux d'entretien aux incinérateurs 1 et 2, il est prévu de renforcer une zone de passage entre les deux incinérateurs (zone 2) pour permettre aux chariots élévateurs de transporter des équipements tels que moteurs, ventilateurs ou autres qui doivent souvent être inspectés et réparés à l'externe par des entreprises spécialisées dans ce domaine.

Actuellement, cet équipement lourd est déplacé à l'aide de "bogeys" tirés par les employés sur de longues distances. Ces charges sont parfois à la limite de la capacité de support du plancher grillagé. Le renforcement du plancher à cet endroit permettra aux chariots élévateurs d'accéder aux incinérateurs 1 et 2 pour livrer ou déplacer des marchandises lourdes lors des travaux d'entretien.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 28 février 2013 auprès de cinq compagnies spécialisées dans ce domaine. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 mars 2013.

Ce projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Les travaux de fourniture et d'installation de matériaux pour renforcer deux zones de plancher grillagé consistent à :

- fournir, fabriquer et peindre les différents éléments de charpente d'acier,
- démanteler les différents éléments de la charpente existante, incluant le plancher grillagé,
- peindre le plancher grillagé,
- installer différents éléments de charpente d'acier et de plancher grillagé.

JUSTIFICATION

Lors de l'ouverture des soumissions, deux compagnies nous ont fait parvenir une soumission. La compagnie Simdev inc. nous a fait parvenir une proposition non conforme au montant de 103 239,50\$ toutes taxes incluses dépassant ainsi la limite permise de 100 000\$ pour un appel d'offres sur invitation. Les compagnies Sofab inc. et Soudures Couture ont décliné notre invitation par manque d'intérêt. La compagnie Acier St-Denis dit ne pas se souvenir d'avoir reçu l'appel d'offres, malgré notre confirmation d'envoi par courriel.

Tableau d'analyse des soumissions

Appel d'offres sur invitation P13-014-AE

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
JMS industriel inc.	57 544.27\$	5 754.43\$	63 298.70\$
Dernière estimation réalisée	53 946.27\$	5 394.63	59 340.90\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			3 957.80\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			6.67%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			

L'écart de 6.67% entre notre estimation et la soumission reçue s'explique par une sous-estimation de l'aspect manutention des matériaux dans ces deux secteurs où la capacité d'entreposage des matériaux est limitée.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la régie du bâtiment du Québec ont été faites - JMS industriel inc. - 1220 rue Huppé, Thetford-Mines, QC, G6G 7L2 (NEQ1141954439). L'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec, en date du 26 mars 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de renforcement de deux zones de plancher grillagé au bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées est de 63 298,70 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 60 545,98 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	61
Réserve de l'eau de l'agglomération	61
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Considérant que le plancher grillagé dans la zone non renforcée du quai de chargement (zone 1) présente déjà des dénivellations importantes causées par le passage des chariots élévateurs, ces travaux deviennent prioritaires pour éviter l'affaissement du plancher dans ce secteur. De plus, le passage situé entre les incinérateurs 1 et 2 (zone 2) demeure à risque, puisque les charges qui transitent par ce passage sont souvent à la limite de la capacité de support du plancher. Si ces travaux ne sont pas effectués, les risques majeurs d'accident demeurent présents. Il faudrait alors interdire l'accès de la zone de déchargement aux chariots élévateurs et la manipulation de charges lourdes deviendrait alors problématique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 24 avril 2013

Emission du bon de commande: 25 avril 2013

Début des travaux: 11 juin 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et la fraude sont incluses dans les directives aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- politique de gestion contractuelle
- politique d'approvisionnement
- encadrement "Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER

Responsable approvisionnement et magasins

Tél : 514-280-6559

Télécop. : 514-280-6779

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE

Directeur

Tél : 280-3706

Télécop. : 514-280-4387

Date d'endos. : 2013-03-26

Dossier # :1133438003



Dossier # : 1131035004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la fermeture, comme rue, de la partie sud du boulevard Gouin située en front du lot 4 519 063 entre la rue Sherbrooke Est et le prolongement de la rue Pierre-Mercure en l'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Ce retrait du registre du domaine public est nécessaire afin de permettre la construction de la caserne 32.

Il est recommandé :
d'approuver la fermeture, comme rue, de la partie sud du boulevard Gouin située en front du lot 4 519 063 entre la rue Sherbrooke Est et le prolongement de la rue Pierre-Mercure dans l'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Ce retrait du registre du domaine public est nécessaire afin de permettre la construction de la caserne 32.

Signé par Marie-Josée BONIN **Le** 2013-04-03 17:30

Signataire :

Marie-Josée BONIN

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1131035004

IDENTIFICATION

Dossier # :1131035004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la fermeture, comme rue, de la partie sud du boulevard Gouin située en front du lot 4 519 063 entre la rue Sherbrooke Est et le prolongement de la rue Pierre-Mercure en l'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Ce retrait du registre du domaine public est nécessaire afin de permettre la construction de la caserne 32.

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 32 sera située à l'intersection du boulevard Gouin et de la rue Sherbrooke Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. En décembre 2008, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie fut adopté par l'agglomération de Montréal, suite à l'attestation de conformité obtenue du ministre de la Sécurité publique, puisqu'il s'agit d'une obligation légale découlant de la Loi sur la sécurité incendie. Le plan de mise en oeuvre du schéma comporte plusieurs éléments échelonnés sur cinq ans, dont la construction de la caserne de pompiers n° 32 dans l'est de l'île.

Pour répondre à cette exigence du schéma, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a été mandatée par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) afin de proposer un terrain permettant la construction de cette caserne de pompiers. L'emplacement de cette caserne de pompiers a pour but de réduire les délais d'interventions et d'assurer une protection adéquate aux citoyens, en raison des nombreux développements domiciliaires dans ce secteur de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

La recherche a permis de proposer un terrain au SIM, situé au sud-ouest du boulevard Gouin et de la rue Sherbrooke Est. Le SIM a donné son approbation pour la construction de la caserne de pompiers n° 32 sur ce terrain puisque la localisation respectait les critères prévus au plan de couverture du schéma. Ce terrain a été acheté en 2010.

La configuration du lot 4 519 063 acquis pour la construction de la caserne doit être modifiée afin d'y implanter la nouvelle caserne 32. Dans un premier temps, une bande de terrain doit être transférée du domaine public au domaine privé de la Ville afin d'élargir le lot de la future caserne. Ce transfert augmente les marges de recul du lot et permettra l'implantation conforme de la caserne. Cette partie du boulevard Gouin a été cédée par Sa Majesté du Chef du Québec le 4 décembre 1980 à la Ville de Pointe-aux-Trembles, et ce, à des fins de rue.

Dans un deuxième temps, le lot sera divisé en deux parties pour créer le lot 5 174 262 et le lot 5 174 263, celui de la caserne. Le lot 5 174 262 sera mis en vente pour développement immobilier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0396 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat de design-construction à Cosoltec inc. pour la construction de la caserne de pompiers numéro 32, située à l'intersection du boulevard Gouin et de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 6 937 223,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5597 (4 soum.)

CG10 0371 - 28 octobre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

CG10 0293 - 26 août 2010 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Dépotium inc. aux fins de construction de la caserne 32, un terrain vague, d'une superficie de 5 241,2 mètres carrés, situé au sud-ouest du boulevard Gouin et de la rue Sherbrooke Est.

CG08 0657 - 18 décembre 2008 - Adopter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Afin que la Ville de Montréal puisse reconfigurer le lot nécessaire à la caserne 32, par une opération cadastrale subséquente, elle doit préalablement retirer une partie du boulevard Gouin de son registre du domaine public.

Il n'y a aucune infrastructure municipale (égout, aqueduc, drain ou autres) et aucun réseau de compagnies d'utilités publiques (Bell Canada, Hydro-Québec ou autres) dans ces lots.

Nous recommandons aux autorités municipales l'approbation du retrait du registre du domaine public de la partie sud du boulevard Gouin, située en front du lot 4 519 063 entre les rues Sherbrooke Est et le prolongement de la rue Pierre-Mercure dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

La configuration du lot 4 519 063 acquis pour la construction de la caserne doit être modifiée. Cette modification est un préalable à l'opération cadastrale qui permettra la construction de la nouvelle caserne n° 32.

La partie du boulevard Gouin qui sera transférée du domaine public au domaine privé de la Ville a été jugée non requise par l'ensemble des intervenants municipaux concernés et sera plus utile pour la construction de la caserne qu'elle l'est à des fins de rue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

--	--

Approuver la fermeture au CE :	avril 2013
Suite des opérations cadastrales :	avril 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU

Gestionnaire Immobilier

Tél : 514 872-5515

Télécop. : 514 280-3597

Danielle LAVIGNE
Chef de section - Administration
immobilière - Agglomération
Tél. : 514 872-7977
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2013-02-19

Dossier # :1131035004



Dossier # : 1131543002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 50 000 \$ pour la tenue d'activités reliés au 30e anniversaire du Défi Sportif AlterGo et autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière de 50 000 \$ afin de soutenir les activités reliées au 30e anniversaire du Défi sportif AlterGo;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et AlterGo, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2013-04-10 09:04

Signataire : Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

Dossier # :1131543002

IDENTIFICATION

Dossier # :1131543002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 50 000 \$ pour la tenue d'activités reliés au 30e anniversaire du Défi Sportif AlterGo et autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration.

CONTENU

CONTEXTE

Le Défi sportif AlterGo (DSA), est organisé par AlterGo, qui a pour mission de soutenir l'inclusion sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle par l'abolition des obstacles à l'accès au loisir. Le DSA, événement international unique au monde, soulignera ses 30 ans d'existence du 22 au 28 avril 2013. Il est le seul événement sportif qui rassemble, dans un même lieu et au même moment, des athlètes d'élite et de la relève de toutes les limitations fonctionnelles.

De ses débuts en 1984 et grâce à un partenariat privilégié avec la Ville de Montréal et ensuite avec plus d'une centaine d'autres organisations, cet événement rassemble aujourd'hui plus de 4 000 athlètes en provenance du Québec, du Canada et d'une quinzaine d'autres pays.

En 2013, le comité organisateur planifie de faire de cet événement un outil encore plus puissant de sensibilisation du grand public. Pour célébrer ce haut fait d'armes, AlterGo a voulu mettre en branle une vaste campagne de promotion qui va mettre en valeur les athlètes et leurs familles, les bénévoles et les principaux partenaires. De nombreuses activités sont prévues pour célébrer ce 30e anniversaire. Altergo propose ainsi quatre activités qui ont pour objectif de mettre en valeur le partenariat privilégié entre la Ville de Montréal et AlterGo et demande ainsi un soutien financier de 65 000\$.

En 2008, le conseil d'agglomération avait accordé une contribution financière spécifique de 58 000\$ pour la tenue des activités du 25e anniversaire du Défi sportif d'Altergo.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0041 – 23 février 2012: Accorder un soutien financier annuel de 170 620,50 \$ à Altergo, soit 30 000 \$ assumés par la Ville de Montréal pour soutenir l'accès des personnes

handicapées aux sports et loisirs, 37 000 \$ assumés par l'agglomération pour la tenue du Défi sportif, et 103 620, 50 \$ en fourniture de biens et services, entièrement assumés par la Ville de Montréal, pour les années 2012, 2013 et 2014. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, pour une durée de trois ans se terminant le 31 décembre 2014, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

CG10 0442 – 16 décembre 2010: Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme AlterGo pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2011 et accorder une contribution financière de 67 000 \$ du budget de fonctionnement, soit 30 000 \$ assumés par la Ville de Montréal pour soutenir l'accès des personnes handicapées aux sports et loisirs ainsi que 37 000 \$ assumés par l'agglomération de Montréal pour le Défi sportif. Autoriser pour la tenue du Défi sportif la fourniture de biens et services évalués à 105 693 \$ assumés par la Ville de Montréal.

CG08 0196 – 30 avril 2008: Accorder un soutien financier de 125 000 \$ pour l'année 2008 et de 67 000 \$ par année pour les années 2009 et 2010 à AlterGo pour soutenir l'accès des personnes handicapées au sport et loisirs ainsi que pour la tenue du Défi sportif et autoriser la fourniture de biens et services dans ce cadre;

DESCRIPTION

La recommandation de la Direction des sports et de l'activité physique vise un soutien financier de 50 000 \$ pour trois activités qui serviront de levier pour la campagne de promotion qu'AlterGo a mis en place, soit:

1. Production de bannières de pavoisement sur les différents sites de compétitions qui permettront de souligner le 30^e anniversaire du Défi sportif AlterGo auprès du public, des athlètes, des entraîneurs, des accompagnateurs et des supporteurs;
2. Exposition de photographies du 30^e anniversaire, livre souvenir, capsules vidéos et vidéo commémorative;
3. Spectacle de clôture de la Super Finale organisé pour célébrer le 30^e anniversaire du Défi sportif AlterGo avec un programme d'animation dynamique, une diffusion web et une promotion relevée, afin d'optimiser la participation aux festivités.

JUSTIFICATION

Le DSA a fait connaître le sport adapté comme aucun autre événement ne l'a fait. Il a mis en lumière les capacités des personnes handicapées, amené les écoles spécialisées et les centres de réadaptation à voir la pratique du sport adapté comme un tremplin vers une plus grande inclusion sociale et a sensibilisé des milliers de personnes, de partenaires, de décideurs à l'importance du sport dans la vie des personnes handicapées.

Pour Montréal, le DSA a mis en évidence les efforts de Montréal en accessibilité universelle et a permis de positionner Montréal comme une plaque tournante internationale du sport adapté.

Le programme de rayonnement international du DSA et le rayonnement de Montréal à travers l'événement font partie intégrante de la planification stratégique 2011-2014 d'AlterGo. La consolidation des efforts sur le plan promotionnel à l'occasion du 30^e DSA permettra d'assurer une meilleure visibilité à l'événement DSA et à la Ville de Montréal comme étant un haut lieu du sport adapté et une ville accessible aux personnes handicapées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction des sports et de l'activité physique n'a pas de programme ni de budget disponible pour ce type de soutien. La contribution financière de 50 000 \$ serait non

récurrente et spécifiquement reliée au 30^e anniversaire du Défi sportif Altergo. Un virement budgétaire est requis du compte de dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015*, la Direction des sports et de l'activité physique sensibilisera l'organisme pour tenir un événement écoresponsable et incitera l'organisme à adopter les pratiques en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus de la Ville de Montréal, le comité organisateur se verrait dans l'obligation de réduire les festivités associées au 30^e du Défi sportif Altergo.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le plan de visibilité du Défi sportif AlterGo est joint au protocole d'entente 2012-2014 avec AlterGo et s'appliquera à la tenue des activités du 30^e anniversaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue du Défi sportif Altergo: du 24 au 29 avril 2012.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet est cohérent avec la politique sur l'accessibilité universelle et avec la consultation publique de *Montréal physiquement active* qui vise à faire bouger davantage les montréalais.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO

Agente de développement

Tél : 872-9259

ENDOSSÉ PAR

Michèle LAFOND

Chef de division

Tél : 514 280-4471

Télocop. : 872-9255

Télocop. : 514 872-9255

Date d'endos. : 2013-03-21

Dossier # :1131543002



Dossier # : 1131696001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Loisirs et pratiques culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totalisant 72 000 \$ en contributions financières à douze organismes pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme <i>Inclusion et innovation</i> 2013, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

- d'autoriser le versement total de 72 000 \$ en contributions financières à douze organismes pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme *Inclusion et innovation* - 2013 , de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, selon la répartition suivante:

Projets	Organismes	Contributions financières	Premiers versements 75 %	Deuxièmes versements 25 %
Les tableaux vivants : ateliers artistiques de courtepoinette avec graines et plantes	Direction chrétienne – Innovation-Jeunesse	4 250 \$	3 187,50 \$	1 062,50 \$
Chorale SAC Anjou	Service d'aide communautaire Anjou inc.	2 186 \$	1 639,50 \$	546,50 \$
C'est tellement 2013	L'Hôte maison (maison de jeunes)	8 000 \$	6 000,00 \$	2 000,00 \$
Le Chœur des riverains	Centre culturel Georges-Vanier	1 750 \$	1 312,50 \$	437,50 \$
Ateliers de cirque	Association les Chemins du soleil	5 023 \$	3 767,25 \$	1 255,75 \$

Ahuntsic, rythme et culture (ARC)	Association Multifamiliale Meunier-Tolhurst	2 175 \$	1 631,25 \$	543,75 \$
Electro-harmo	Le Projet Harmonie	8 000 \$	6 000,00 \$	2 000,00 \$
«Coupe, pique, porte»	Centre de loisirs communautaires Lajeunesse	9 866 \$	7 399,50 \$	2 466,50 \$
Ateliers de danse sur l'affirmation de soi	Événements Prima Danse	8 500 \$	6 375,00 \$	2 125,00 \$
Le grand Bal Jarry	L'organisation des jeunes de Parc-Extension	11 000 \$	8 250,00 \$	2 750,00 \$
IMPACT (IMProvisation Amicale, Créative et Théâtrale)	Opération jeunesse Ville-Émard/Côte-St-Paul	4 250 \$	3 187,50 \$	1 062,50 \$
Rythme ta semaine	Maison des jeunes Par la Grand'Porte	7 000 \$	5 250,00 \$	1 750,00 \$
	Total	72 000 \$	54 000,00 \$	18 000,00 \$

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-04-09 21:26

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

 Directeur
 Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1131696001

IDENTIFICATION

Dossier # :1131696001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Loisirs et pratiques culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totalisant 72 000 \$ en contributions financières à douze organismes pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2013, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

À l'axe 2, Accès à la culture, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) reconnaissent que le loisir culturel et la pratique artistique amateur sont d'importants outils d'initiation aux arts et à la culture. Le programme *Inclusion et innovation* permet de soutenir la réalisation de projets qui favorisent la pratique artistique amateur des Montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 2039 – 12 décembre 2012

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 999 \$, aux neuf organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation - 2013, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

CE12 0676 – 9 mai 2012

Accorder un soutien financier total de 64 721 \$ aux dix organismes ci-après désignés pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme *Inclusion et innovation - 2012* , de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

CE11 1880 – 23 novembre 2011

Accorder un soutien financier total de 78 434 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme *Inclusion et innovation - 2012* , de l'Entente 2011-2012 sur le développement

culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

CE11 0843 - 8 juin 2011

Autoriser le versement total de 110 177 \$ en contributions financières à 8 organismes et 12 775 \$ en soutien technique à deux arrondissements, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme *Inclusion et innovation - 2011*, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

DESCRIPTION

Le 21 janvier 2013, la Direction de la culture et du patrimoine lançait, auprès des arrondissements et des organismes montréalais, un appel pour des projets devant être réalisés entre le 15 juin et le 31 décembre 2013 dans le cadre du programme *Inclusion et innovation*. Trente quatre projets ont été reçus totalisant des demandes de 395 678 \$. Un jury, composé de représentants du MCC, du milieu de la culture professionnelle, du milieu du loisir, du milieu de l'éducation et de la Direction de la culture et du patrimoine, a analysé ces projets.

Les membres du jury ont évalué les projets à partir des critères énoncés dans le programme : la concordance des objectifs du projet avec les objectifs du programme, les impacts anticipés sur les participants et leurs milieux, la qualité des activités de pratique artistique amateur proposées, la faisabilité du projet et le profil du personnel affecté au projet. Chacun de ces cinq critères comptait pour 20 % de la note finale. En fonction du budget disponible pour cet appel de projets, douze projets ayant obtenu le plus haut pointage ont été retenus.

Le jury recommande de soutenir les projets suivants :

1- Les tableaux vivants : ateliers artistiques de courtepoinTE avec graines et plantes – Direction Chrétienne – Innovation-Jeunes, arrondissement Ville-Marie

Par une série d'ateliers, un groupe d'une vingtaine de participants de différents âges, encadrés par des animateurs spécialisés, seront initiés à l'artisanat avec des matériaux vivants : des graines, des feuilles, de l'écorce et des plantes. Ils participeront à l'élaboration d'une courtepoinTE de matériaux vivants. Le tout aboutira à la plantation de la courtepoinTE lors d'un événement public soit la Fête de la récolte du quartier Peter-McGill. Parallèlement, un groupe d'adolescents vont photographier l'évolution de la création de l'œuvre et exposeront leurs photos lors de l'événement final.

2- Chorale SAC Anjou – Service d'aide communautaire Anjou inc., arrondissement d'Anjou

Une vingtaine de participants, principalement des aînés issus de diverses communautés culturelles, seront initiés au chant en groupe grâce à la création de cette chorale. Après une série d'ateliers hebdomadaires d'une durée de deux heures où ils apprendront les notions de base en chant, ceux-ci auront l'opportunité de présenter une performance devant un public composé d'un groupe d'aînés lors d'un dîner communautaire de l'organisme.

3- C'est tellement 2013 – L'Hôte maison (maison de jeunes), arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie

Dans le contexte d'une nouvelle bibliothèque dans le quartier Petite-Patrie, ce projet original qui allie recherche en bibliothèque, photographie et infographie permettra à une quinzaine d'adolescents de revisiter des œuvres célèbres et de les mettre au goût du jour. Concrètement, ils retraceront l'histoire de chaque œuvre préalablement sélectionnée et les adapteront en photographie en leur donnant une saveur personnelle. Ceux-ci auront l'occasion de présenter le résultat de leur travail lors d'une exposition à la bibliothèque. Ce projet souhaite développer la créativité et l'autonomie des jeunes dans l'utilisation des ressources de la bibliothèque.

4- Le Chœur des riverains – Centre culturel Georges-Vanier, arrondissement du Sud-

Ouest

Ce projet permettra à une vingtaine de résidents adultes de l'arrondissement de participer à des ateliers de peinture et de collage sur masque. Ces ateliers les amèneront à réaliser une murale sur la thématique de l'histoire du Canal Lachine. Comme les ateliers se dérouleront dans la salle d'exposition du Centre Georges-Vanier, les participants et les usagers du Centre et de la Bibliothèque suivront au cours des semaines l'évolution de la murale, jusqu'au vernissage qui clôturera la fin du projet.

5- Ateliers de cirque – Association Les Chemins du Soleil inc., arrondissement Ville-Marie
Développé à la demande des jeunes, le projet *Ateliers de cirque* permettra à dix jeunes âgés de 7 à 14 ans d'être initiés aux diverses disciplines des arts du cirque. Encadrés par des animateurs spécialisés, ceux-ci, à raison de deux heures par semaine pendant douze semaines, participeront à des ateliers spécialisés dans ces disciplines. Les activités aériennes (trapèze, voltige, etc.) se dérouleront au Centre Père Sablon qui dispose des équipements spécialisés requis pour une pratique sécuritaire de ces disciplines. Ceux-ci pourront présenter une performance devant leur famille, lors du souper-spectacle de Noël organisé à chaque année par les jeunes de l'organisme.

6- Ahuntsic, rythme et culture - Association Multifamiliale Meunier-Tolhurst, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Dix enfants âgés entre huit et douze ans issus de milieux défavorisés pourront développer leur créativité artistique tout en découvrant des nouvelles formes de danse. Une quinzaine d'ateliers thématiques permettront à cinq jeunes filles d'être initiées au ballet classique et jazz, à la danse contemporaine et à la danse folklorique. Cinq jeunes garçons participeront à quinze ateliers en danse capoeira, style de danse issu des arts martiaux. Tous les enfants se produiront en spectacle à la fin du projet lors de la fête de Noël aux habitations Meunier-Tolhurst.

7- Electro-harmo – Le Projet Harmonie, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Ce projet de création musicale rassemblera une dizaine d'adolescents et de jeunes adultes, issus de milieux défavorisés de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Encadrés par des musiciens professionnels, ceux-ci apprendront les techniques de création de musique électronique. Une trentaine d'heures d'atelier leur permettront d'être initiés à tous les aspects de la création : activités sur les rythmes et sur les gammes de base, synthèse du son, enregistrement de sons et de pistes vocales, etc. Ils auront également à vivre toutes les étapes de la création d'une œuvre originale, de la conception à l'enregistrement final.

8- Coupe, pique, porte – Centre de loisirs communautaire Lajeunesse, arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
Une centaine de jeunes âgés entre 8 et 12 ans seront initiés à la couture et la création de vêtements. Se déroulant en deux volets, ce projet permettra dans un premier temps de rejoindre des enfants du camp de jour pendant deux semaines. Les enfants auront quotidiennement des ateliers de couture qui les amèneront à la fin de la semaine à présenter leur création lors d'un défilé de mode ouvert aux enfants du camp et aux parents. Le deuxième volet consistera, à l'automne, à une série d'une douzaine d'ateliers hebdomadaires de couture et de créations de vêtements qui culmineront vers un grand défilé lors de la fête de Noël, devant les parents, les amis et les gens du quartier.

9- Ateliers de danse sur l'affirmation de soi – Événements Prima Danse
En collaboration avec quatre organismes offrant des services à des jeunes à risque ou en difficulté âgés entre 12 et 25 ans, situés dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, le Plateau-Mont-Royal et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Prima danse offrira à une soixantaine de ces jeunes des ateliers de danse axés sur l'affirmation de soi. Deux animateurs spécialisés rencontreront une quinzaine de jeunes par organisme et les feront

danser et créer des chorégraphies sur des musiques de style urbain et contemporain. Les jeunes apprendront donc les mouvements de bases de ces styles ainsi que les techniques de création et d'interprétation essentielle à la danse amateur. Les ateliers se termineront par une prestation devant leurs pairs dans chacun des organismes.

10- Le grand Bal Jarry – L'organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO), arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
En prévision d'un grand bal qui se tiendra à la fin de l'été, une centaine de participants enfants, adolescents et jeunes adultes bénéficieront d'ateliers animés par des danseurs professionnels pour créer des chorégraphies. Ainsi les adolescents et jeunes adultes auront à créer une chorégraphie et un flash mob pour l'événement. Encadrés par les danseurs professionnels, certains d'entre eux contribueront à élaborer une chorégraphie et animer des ateliers avec des groupes d'enfants de 6 à 12 ans. Les participants présenteront leurs performances lors du grand Bal Jarry, une journée pour la famille au Parc Jarry.

11- IMPACT (IMProvisation Amicale, Créative et Théâtrale) – Opération jeunesse Ville-Émard/Côte-St-Paul, arrondissement du Sud-Ouest
Le projet IMPACT vise à créer un club d'improvisation permettant à une vingtaine d'adolescents de pratiquer et de jouer des matchs d'improvisation de septembre à décembre 2013. Le club offrira des ateliers sur une base hebdomadaire, encadrés par un entraîneur professionnel qui pourra développer la créativité des jeunes. Ceux qui seront intéressés pourront faire partie d'une équipe qui disputera des matchs dans la ligue d'improvisation des maisons de jeunes (LIMAJE). Des matchs amicaux contre des partenaires du quartier (policiers, intervenants, enseignants, etc.) seront organisés.

12- Rythme ta semaine – Maison des jeunes Par la Grand'Porte, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Trente cinq enfants âgés de 6 à 12 ans seront amenés à découvrir deux disciplines artistiques riches en histoire : les percussions africaines et la danse gunboats. Par la percussion, les enfants apprendront à maîtriser les rythmes, la coordination et l'improvisation. Par la danse gumboats, destinés aux enfants de 9 à 12 ans, ceux-ci développeront leur notion du rythme, du mouvement, de la musique, de la coordination et de la créativité. Les enfants auront l'occasion d'offrir une performance devant leurs amis et leurs familles lors du spectacle de fin d'année.

JUSTIFICATION

Le programme *Inclusion et innovation* a été développé en étroite collaboration avec les arrondissements. Par ce programme, le MCC, la Direction de la culture et du patrimoine et les arrondissements souhaitent susciter des initiatives permettant :

- de soutenir la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur pour favoriser l'inclusion culturelle de clientèles ayant des intérêts spécifiques ou vivant des situations particulières, sur l'ensemble du territoire montréalais;
- de favoriser la qualité de l'intervention en pratique artistique amateur à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien accordé aux organismes se fera sous forme de contributions financières. Celles-ci seront remises en deux versements :
75 % au début du projet
25 % à la remise du rapport final

Les critères d'attribution des contributions financières du programme *Inclusion et innovation* précisent que la contribution maximale est limitée à 25 000 \$ par projet. De plus, celle-ci ne peut excéder 75 % des dépenses admissibles, soit celles liées au développement, à la mise en place et à la réalisation des activités de pratique artistique amateur du projet. Les dépenses pour l'achat d'équipement et pour le fonctionnement des organismes ne sont pas

admissibles.

Après avoir analysé les prévisions budgétaires des douze projets retenus, les membres du jury recommandent l'octroi des montants suivants :

Projets	Organismes	Contributions financières	% Soutien Ville/budget total des projets	Premiers versements 75 %	Deuxièmes versements 25 %
Les tableaux vivants : ateliers artistiques de courtepoinde avec graines et plantes	Direction chrétienne – Innovation-Jeunesse	4 250 \$	75,0 %	3 187,50 \$	1 062,50 \$
Chorale SAC Anjou	Service d'aide communautaire Anjou inc.	2 186 \$	64,5 %	1 639,50 \$	546,50 \$
C'est tellement 2013	L'Hôte maison (maison de jeunes)	8 000 \$	58,2 %	6 000,00 \$	2 000,00 \$
Le Chœur des riverains	Centre culturel Georges-Vanier	1 750 \$	71,4 %	1 312,50 \$	437,50 \$
Ateliers de cirque	Association les Chemins du soleil	5 023 \$	66,1 %	3 767,25 \$	1 255,75 \$
Ahuntsic, rythme et culture (ARC)	Association Multifamiliale Meunier-Tolhurst	2 175 \$	75,0 %	1 631,25 \$	543,75 \$
Electro-harmo	Le Projet Harmonie	8 000 \$	60,2 %	6 000,00 \$	2 000,00 \$
«Coupe, pique, porte»	Centre de loisirs communautaires Lajeunesse	9 866 \$	73,0 %	7 399,50 \$	2 466,50 \$
Ateliers de danse sur l'affirmation de soi	Événements Prima Danse	8 500 \$	71,3 %	6 375,00 \$	2 125,00 \$
Le grand Bal Jarry	L'organisation des jeunes de Parc-Extension	11 000 \$	57,1 %	8 250,00 \$	2 750,00 \$
IMPACT (IMProvisation Amicale, Créative et Théâtrale)	Opération jeunesse Ville-Émard/Côte-St-Paul	4 250 \$	36,6 %	3 187,50 \$	1 062,50 \$
Rythme ta semaine	Maison des jeunes Par la Grand'Porte	7 000 \$	74,6 %	5 250,00 \$	1 750,00 \$
	Total	72 000 \$	-	54 000,00 \$	18 000,00 \$

Opération jeunesse Ville-Émard/Côte-St-Paul	4 250 \$	36,6 %	-	-	-	-	-	-
Maison des jeunes Par la Grand'Porte	7 000 \$	74,6 %	-	18 000 \$	-	9 749\$	-	10 000 \$

(1) : % de la contribution financière sur le budget total du projet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme *Inclusion et innovation* vise à susciter la participation active des Montréalais à la vie culturelle par la pratique artistique amateur, objectif partagé par l'*Agenda 21 de la Culture*. Celui-ci reconnaît qu'en pratiquant une discipline artistique, les citoyens développent un sentiment d'appartenance à leur communauté et à leur milieu. Ainsi la pratique artistique amateur contribue à établir une relation vivante et durable entre la culture, la communauté et les individus qui la composent. Tout comme le *Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle*, l'*Agenda 21C* vise à faire de la culture une dimension essentielle du développement durable du territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts pour favoriser la participation culturelle en offrant aux Montréalais des activités novatrices en pratique artistique amateur tout en permettant l'inclusion culturelle des Montréalais dans leur milieu de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes qui reçoivent un soutien financier devront respecter le protocole de communication publique prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2013: décision du Comité exécutif

Mai 2013: annonce des résultats aux organismes

Juin 2013: octroi du premier versement de la contribution financière aux organismes

Du 15 juin au 31 décembre 2013: réalisation des projets par les organismes

Décembre 2013: octroi du deuxième versement de la contribution financière aux organismes sur réception et approbation du rapport final

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en lien avec les subventions de moins de 50 000 \$ par projet.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Régis BÉLANGER

Conseiller en planification

Tél : 872-2014

Télécop. : 872-0981

Anne PONTBRIAND

Responsable du Bureau du loisir

Tél : 872-8562

Télécop. : 872-0981

Date d'endos. : 2013-04-05

Dossier # :1131696001

**Dossier # : 1131375002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 37 250 \$ à Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 mars 2014, pour la réalisation du projet « Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective », dans le cadre de l'Entente triennale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) / Approuver le projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 37 250 \$ à Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014, pour la réalisation du projet « Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective », dans le cadre de l'Entente triennale (2011 - 2014) entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et la Ville de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-04-04 15:18

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

Dossier # :1131375002

IDENTIFICATION

Dossier # :1131375002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 37 250 \$ à Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 mars 2014, pour la réalisation du projet « Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective », dans le cadre de l'Entente triennale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1999, le partenariat, entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration des immigrants. En mars 2011, la Ville et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) ont renouvelé l'Entente sur une base triennale, afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue de l'immigration et des communautés culturelles. Cette entente est venu confirmer l'octroi d'une somme de 8,195 M\$, en référence aux années 2011 à 2014, dont 4,5 M\$ pour le déploiement de projets facilitant l'intégration des immigrants.

Les parties ont convenu de retenir trois axes d'intervention, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie et la lutte au racisme et à la discrimination. Les femmes et les jeunes représentent les deux clientèles dorénavant priorisées, ce qui n'exclue pas toutefois certaines autres clientèles immigrantes particulièrement celles qui vivent des situations de pauvreté et d'exclusion.

La nouvelle Entente présentait l'occasion d'inclure certains principes directeurs relativement aux approches d'intervention et au financement des projets. Il s'agit principalement de notions telles que la subsidiarité, l'approche territoriale intégrée, l'importance de l'intervention en amont, le développement des connaissances, la récurrence des engagements, la diversification des sources de financement et l'arrimage des dates aux autres grands bailleurs de fonds.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0627 du 22 août 2011

Accorder un soutien financier non récurrent de 52 500 \$ à Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2012, pour la réalisation du projet « Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective », dans le cadre de l'Entente triennale (2011 - 2014) entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

CM11 0162 du 21 mars 2011

Approuver le projet de la nouvelle entente triennale 2011 - 2014 entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et la Ville pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets facilitant l'intégration des personnes immigrantes

CE10 1055 du 30 juin 2010

Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Regroupement des organismes ethniques de Montréal pour le logement afin de réaliser le projet *Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective*, pour l'année 2010

DESCRIPTION

Projet : Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective - 37 250 \$ Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL)

Le projet consiste à continuer de contacter les propriétaires immobiliers, en collaboration avec l'Association des propriétaires du Québec, pour les sensibiliser à maintenir leur patrimoine au plan de la salubrité; obtenir le consentement des propriétaires pour visiter les logements et fournir un avis aux propriétaires et aux locataires potentiels quant à l'état des lieux. ROMEL continuera à alimenter le fichier de logements locatifs créés.

Un autre volet du projet vise à expliquer aux propriétaires la réalité immigrante et à les sensibiliser sur les préjugés qu'ils peuvent avoir quant à la capacité financière des nouveaux arrivants et les idées préconçues sur leurs habitudes culturelles.

JUSTIFICATION

La Direction de la diversité sociale a le mandat de mettre en place les conditions favorisant la poursuite de ce projet contribuant à l'intégration des immigrants, à l'amélioration des milieux de vie et à la lutte au racisme et à la discrimination. De plus, le projet répond à des préoccupations municipales en terme d'intervention en habitation et permet de rejoindre une clientèle constituée de nouveaux arrivants, des minorités visibles et des personnes à faible revenu.

L'analyse du rapport final de la dernière année démontre d'excellents résultats et indique l'importance de poursuivre le travail de collaboration établi avec l'Association des propriétaires du Québec et les nouveaux arrivants à la recherche d'un logement salubre répondant à leurs besoins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution financière, provenant de l'entente Ville-MICC, demeure non récurrente et est entièrement assumée par la ville centrale. Les versements seront effectués, conformément aux dates inscrites au projet de convention entre la Ville et l'organisme de la manière suivante : 50 % au début du projet, 40 % au dépôt du rapport d'étape et 10 % au dépôt du rapport final.

Le soutien financier recommandé pour 2013 - 2014 est de 37 250 \$ et couvrira la période du 1er janvier 2013 au 31 mars 2014, date correspondant à la fin de la présente entente Ville-MICC. La contribution de la Ville représente 61 % du budget prévisionnel de l'organisme pour la réalisation du projet. Les soutiens financiers accordés à ROMEL les dernières années pour le même projet sont illustrés au tableau suivant.

Soutien financier				
	2010 - 2011 (1er avril 2010)	2011 - 2012 (1er avril 2011)	2013 - 2014 (1er janvier	Part du

Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement	au 31 mars 2011)	au 31 décembre 2012)	2013 au 31 mars 2014)	Projet	projet
	30 000 \$	52 500 \$	37 250 \$	Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective	61 %

Il importe de noter que la durée des conventions peut différer selon les périodes d'octrois, ce qui explique la différence des montants du soutien financier d'une année à l'autre.

AF-Gén -Ville de Montréal/Crédits ass à rev dédiés/MICC-Projets de contributions financières/Autres act. culturelles/Contributions à autres org/Autres organismes/ROMEL

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet favorise la participation des membres des communautés culturelles et les propriétaires à l'amélioration de la qualité des logements. Il répond ainsi à l'une des cinq orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015, soit : « Améliorer la qualité de vie des milieux résidentiels »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet, qui reçoit l'appui de l'Entente Ville-MICC depuis quelques années, a démontré la pertinence des interventions et l'efficacité à rejoindre la clientèle ciblée. Il s'adresse à des clientèles vulnérables, auxquelles peu de services et de ressources sont offerts. Les besoins auxquels les interventions répondent demeurent entiers et nécessitent une consolidation afin d'assurer la continuité du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'Entente Ville-MICC annexé en pièce jointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2013 Présentation au Comité exécutif

Septembre 2013 Production d'un rapport d'étape

Avril 2014 Production d'un rapport final et d'un bilan financier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Marc RIVEST

Conseiller en relations interculturelles

Tél : 514 872-6354

Télécop. : 514 872-1527

Patrice ALLARD

Chef de division

Tél : 514 872-1274

Télécop. : 514 872-9848

Date d'endos. : 2013-03-25

Dossier # :1131375002



Dossier # : 1136301001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau primaire , Vannes et désinfection
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver une entente d'accès à l'emprise soumise par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), pour la désinfection et la remise en service d'une conduite d'aqueduc de 350 mm au Point militaire 5.83 de la subdivision de Montréal et autoriser le directeur de la Direction de l'eau potable au Service de l'eau, à signer cette entente au nom de la Ville.

Il est recommandé :

- d'approuver une entente entre la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Ville de Montréal établissant les conditions d'accès à leur emprise en bordure de la voie ferrée pour permettre la réalisation des travaux de désinfection et de remise en service de la conduite de 350 mm, située à l'ouest du boulevard Angrignon entre la rue Pullman et l'autoroute 20;

-d'autoriser le directeur de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-04-10 08:46

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1136301001

IDENTIFICATION

Dossier # :1136301001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau primaire , Vannes et désinfection
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver une entente d'accès à l'emprise soumise par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), pour la désinfection et la remise en service d'une conduite d'aqueduc de 350 mm au Point militaire 5.83 de la subdivision de Montréal et autoriser le directeur de la Direction de l'eau potable au Service de l'eau, à signer cette entente au nom de la Ville.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Sud-Ouest a isolé un segment d'une conduite primaire de 350 mm à la hauteur du boulevard Angrignon, au sud de la rue Pullman pour des travaux de réparation d'une fuite et de déviation de la conduite. Ces travaux de déviation nécessitant un nouveau segment de conduite étaient requis dans le cadre du chantier du ministère des Transports du Québec (MTQ), lot 1 projet de l'échangeur Turcot, structure M7-2 et ont été complétés. Une désinfection est requise afin de permettre une remise en service complète du tronçon fermé actuellement. Ces interventions sont requises afin d'assurer le bouclage de la distribution de l'eau du réseau d'aqueduc primaire et permettre ainsi une redondance en alimentation d'eau potable en cas de bris dans le secteur des rues Notre-Dame et St-Jacques entre le boulevard Angrignon et la rue St-Rémi. On entend par "bouclage" et "redondance", la capacité de distribuer l'eau dans le réseau, avec une pression suffisante, en utilisant un trajet alternatif. Ces travaux étant réalisés sur la propriété du Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), la Ville doit obtenir une autorisation avant d'entreprendre lesdits travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

SO.

DESCRIPTION

L'approbation de cette entente permettra de procéder à la désinfection et à la remise en service de la conduite de 350 mm située à l'ouest du boulevard Angrignon, entre la rue Pullman et l'autoroute 20 tel qu'illustré sur le plan clé SO-111 que vous trouverez en pièces jointes. Cette remise en service est impérative afin d'assurer une alimentation adéquate en eau potable dans ces secteurs durant les travaux du MTQ. Des employés municipaux, formés selon les exigences du CN, respectant les conditions de l'entente pourront circuler en bordure de la voie ferrée pour atteindre les chambres de vannes primaires ainsi que les accessoires du réseau d'aqueduc utiles et nécessaires aux travaux de désinfection.

JUSTIFICATION

La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada nous autorise à exécuter les travaux qui se situent sur leur emprise, selon certaines conditions qui sont énumérées dans le projet d'entente qui est en pièces jointes au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente prévoit la présence d'un signaleur du CN pendant l'exécution des travaux, ces frais seront assumés par la ville et estimés à un maximum de 10 000\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente doit être signée par la Ville de Montréal et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada pour permettre aux responsables de la Ville de Montréal de réaliser la désinfection et d'assurer dans les meilleurs délais le bouclage du réseau de distribution primaire de l'eau. Les travaux du MTQ dans ce secteur augmentent la probabilité d'un bris sur le réseau d'aqueduc primaire, ce qui aurait pour conséquence d'affecter le bouclage du secteur des rues Notre-Dame et St-Jacques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

SO.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Exécution des travaux entre le 22 avril et le 20 mai 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

SO.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal HOOPER

Chef de Section

Tél : 514 872-7390

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI

Directeur de l'eau potable

Tél : 514 872-3411

Télécop. : 514-868-5964

Télécop. : 514 872-8623

Date d'endos. : 2013-03-26

Dossier # :1136301001



Dossier # : 1130942003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement, à Vancouver, de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard et membre du comité exécutif, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, au 76e Congrès annuel et salon professionnel de la FCM, du 30 mai au 3 juin 2013, et appuyer leur réélection au sein du Conseil d'administration de la FCM - Montant estimé : 9 818,61 \$ (3 personnes)

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le 76e Congrès annuel et salon professionnel de la FCM aura lieu du 31 mai au 3 juin 2013, et que l'Assemblée générale annuelle s'y déroulera, suivie de l'élection du Conseil d'administration de la FCM;

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement, à Vancouver, de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard et membre du comité exécutif, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent - montant estimé : 9 818,61 \$ (3 personnes);
2. d'appuyer l'élection de M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, à titre de Président et membre du Conseil national d'administration ainsi que de MM. Michel Bissonnet et Maurice Cohen à titre de membres du Conseil national d'administration de la FCM pour l'année 2013-2014 et d'assumer les coûts reliés à leur participation aux différentes réunions;
3. d'accorder des avances de fonds aux montants de 3 272,87 \$ à M. Dauphin, 3 272,87 \$ à M. Michel Bissonnet et 3 272,87 \$ à M. Maurice Cohen.

Signataire :

Rina Eleanor SCRIM

Directrice de cabinet
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1130942003

IDENTIFICATION**Dossier # :1130942003**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement, à Vancouver, de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard et membre du comité exécutif, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, au 76e Congrès annuel et salon professionnel de la FCM, du 30 mai au 3 juin 2013, et appuyer leur réélection au sein du Conseil d'administration de la FCM - Montant estimé : 9 818,61 \$ (3 personnes)

CONTENU**CONTEXTE**

Composée de plus de 2000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le Conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le Conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se réunissent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au Conseil national d'administration qui les examine et les adopte.

Tous les postes au Conseil d'administration de la FCM, sauf les représentants nommés par les membres affiliés et le président sortant, sont comblés chaque année par voie d'élection, comme le prévoient les règlements de la FCM, pendant le congrès annuel.

Le président, le premier vice-président, le deuxième vice-président et le troisième vice-président sont élus par l'ensemble des membres. Le poste de président sortant est une succession automatique.

Le congrès annuel de la FCM offre aux délégués membres l'occasion de débattre et de voter sur les orientations de la prochaine année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0685 - 9 mai 2012 - Autoriser le déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, membre du comité exécutif et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint Laurent, aux réunions de la FCM de 2012-2013 à titre de membres du Conseil d'administration et assumer les coûts reliés à leur participation aux différentes réunions de l'année.

CE11 0644 - 4 mai 2011 Autoriser le déplacement de M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Maurice Cohen, conseiller de l'arrondissement de Saint-Laurent / Appuyer l'élection de M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, à titre de 2e vice-président et membre du conseil national d'administration ainsi que MM. Michel Bissonnet et Maurice Cohen à titre de membres du conseil national d'administration de la FCM pour l'année 2011-2012 et d'assumer les coûts reliés à leur participation aux différentes réunions.

DESCRIPTION

Le Conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont 3 pour la Ville de Montréal.

Le 76e Congrès annuel et salon professionnel, qui aura lieu du 31 mai au 3 juin 2013, sera l'occasion de tenir l'Assemblée générale annuelle suivie de l'élection du Conseil d'administration de la FCM.

Il est à noter que le Congrès sera précédé du Caucus des maires des grandes villes (CMGV) qui est composé de 22 maires des plus grandes villes canadiennes. Le Caucus se réunit deux ou trois fois par année pour discuter des questions communes et pour renforcer les priorités de la FCM aux plans des politiques et de la promotion des intérêts établies par le Conseil national d'administration.

JUSTIFICATION

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance (infrastructures, habitation, transport, fiscalité, environnement, accords économiques internationaux, etc.). La présence des élus est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais. Les organisateurs du congrès s'efforcent d'élaborer un programme de séminaires offrant des outils et des connaissances pratiques que peuvent appliquer les élus municipaux dans leur municipalité.

M. Claude Dauphin est actuellement 1er vice-président de la FCM, membre du Conseil national d'administration, membre du comité exécutif et de la table des Officiers. Lors du congrès à Vancouver, il se fera élire au poste de président de la FCM. MM. Bissonnet et Cohen, quant à eux, se feront réélire aux postes d'administrateurs au Conseil national d'administration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement de la Division du soutien aux élus de la Direction du Greffe. Les crédits ont été réservés au système comptable de la Ville.

Michel Bissonnet

Engagement de gestion : 130409MB

Frais de déplacement et d'hébergement

Imputation : 2101-0010000-100248-01101-53201-010001

Montant : 2 537,87 \$

Frais d'inscription

Imputation : 2101-0010000-100248-01101-53801-014023

Montant : 735,00 \$

Montant total : 3 272,87 \$

Une avance de fonds du montant total est requise avant le départ

Claude Dauphin

Engagement de gestion : 130409CD

Frais de déplacement et d'hébergement

Imputation : 2101-0010000-100248-01101-53201-010001

Montant : 2 537,87 \$

Frais d'inscription

Imputation : 2101-0010000-100248-01101-53801-014023

Montant : 735,00 \$

Montant total : 3 272,87 \$

Une avance de fonds du montant total est requise avant le départ

Maurice Cohen

Engagement de gestion : 130409MC

Frais de déplacement et d'hébergement

Imputation : 2101-0010000-100248-01101-53201-010001

Montant : 2 537,87 \$

Frais d'inscription

Imputation : 2101-0010000-100248-01101-53801-014023

Montant : 735,00 \$

Montant total : 3272,87 \$

Une avance de fonds du montant total est requise avant le départ

Montant total du dossier : 9 818,61 \$ (3 personnes)

Ce dossier est conforme aux normes administratives en vigueur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Gina SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina MARTIN

Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 872-6500

Télécop. : 514 872-6067

ENDOSSÉ PAR

Brigitte MCSWEEN

Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

Tél : 514-872-2798

Télécop. : 514 872-4059

Date d'endos. : 2013-04-08

Dossier # :1130942003



Dossier # : 1134472001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 222 457,01 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de huit véhicules Dodge Grand Caravan 2013, pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370) - Achat de sept véhicules identifiés et d'un véhicule banalisé

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 222 457,01 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de huit véhicules Dodge Grand Caravan 2013, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370);
2. d'autoriser le paiement d'un montant de 18 785,40 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-03-28 13:47

Signataire : Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

Dossier # :1134472001

IDENTIFICATION

Dossier # :1134472001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 222 457,01 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de huit véhicules Dodge Grand Caravan 2013, pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370) - Achat de sept véhicules identifiés et d'un véhicule banalisé

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal doit procéder à l'achat de huit véhicules Dodge Grand Caravan 2013, conformément à l'entente-cadre 693411 accordée à "Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)" le 24 novembre 2011 (CG11 0370, appel d'offres 11-11754), pour la fourniture de mini-fourgonnettes Dodge Grand Caravan et Dodge RAM C/V. L'achat de ces véhicules est justifié afin de remplacer sept véhicules d'urgence identifiés et un véhicule banalisé qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0370 - 24 novembre 2011 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de cinq ans, pour la fourniture, sur demande, de mini-fourgonnettes de marque Dodge Grand Caravan et Dodge RAM C/V; accorder à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) le contrat à cette fin.

DESCRIPTION

Pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, octroyer à "Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)" le contrat pour la fourniture de huit véhicules Dodge Grand Caravan 2013 et ce, conformément à l'entente-cadre 693411, au montant de 222 457,01 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces véhicules est justifiée afin de remplacer sept véhicules d'urgence identifiés et un véhicule banalisé qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. En principe, cette acquisition, faite à l'intérieur d'une entente-cadre, ne devrait pas être présentée aux membres du Comité exécutif. En effet, la délégation de pouvoir attribuée au

directeur du Service de police ne lui permettant pas d'autoriser une dépense supérieure à 100 000 \$, l'autorisation du Comité exécutif s'impose.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense de 222 457,01 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de huit véhicules Dodge Grand Caravan 2013. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'investissement du Service de police de la Ville de Montréal. Autoriser le paiement d'un montant de 18 785,40 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Le présent dossier est certifié conforme par la Direction du Service de police selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au Service de police de la Ville de Montréal, un véhicule est mis au rancart pour cause de désuétude s'il répond à **deux des trois conditions suivantes**: avoir atteint 48 mois d'âge; avoir atteint 160 000 kilomètres au compteur; avoir atteint, en entretien et réparations (excluant les coûts reliés à l'achat de pneus et aux accidents), le coût d'acquisition du véhicule avant aménagement.

Le Service de police possède quelque 570 véhicules d'urgence identifiés. À titre d'exemple, en date de ce jour, 102 de ces véhicules répondent à deux des trois conditions énumérées plus haut, soit 48 mois d'âge et 25 000 \$ et plus en entretien et réparations.

Une des conséquences constatée est de compter plus de véhicules "non disponibles pour cause d'entretien et de réparations" que prévu. De plus, les délais d'immobilisation au garage sont de plus en plus longs et les coûts de plus en plus élevés. Durant ce temps, ces véhicules ne sont pas disponibles pour offrir le service aux citoyens.

Les huit véhicules Dodge Grand Caravan que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer autant de véhicules devant être mis au rancart pour cause de désuétude. Les véhicules ainsi retirés de la circulation ne causeront donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2013: dossier approuvé par le Comité exécutif.

Avril 2013: préparation du bon de commande et transmission au fournisseur.

Juin 2013: réception des véhicules au Parc automobile du SPVM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente dépense, autorisée à l'intérieur de l'entente-cadre 693411, est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal, notamment

- Politique d'approvisionnement

- Politique de gestion contractuelle
- Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015
- Charte montréalaise des droits et responsabilités.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Eliane CLAVETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des
ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE

Chef de la Section du parc automobile

Tél : 514 280-3238

Télécop. : 514 280-3258

ENDOSSÉ PAR

Bruno PASQUINI

Directeur adjoint - Activités de soutien aux
opérations

Tél : 514-280-2317

Télécop. : 514-280-2008

Date d'endos. : 2013-03-21

Dossier # :1134472001



Dossier # : 1134114001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Autoriser des virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du Service des technologies de l'information pour permettre l'atteinte des objectifs des projets tout en conservant le même portefeuille global de projets

Il est recommandé :
d'autoriser les virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du Service des technologies de l'information pour permettre l'atteinte des objectifs des projets conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-04-05 09:07

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

Dossier # :1134114001

IDENTIFICATION

Dossier # :1134114001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Autoriser des virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du Service des technologies de l'information pour permettre l'atteinte des objectifs des projets tout en conservant le même portefeuille global de projets

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux par le Conseil d'agglomération en date du 22 avril 2010 (CG10 0158), le Service des technologies de l'information (STI) s'est doté d'un cadre de gestion de projets en technologie de l'information et des communications (TIC) découlant du cadre de gouvernance approuvé. Dorénavant, tous les projet inscrits au portefeuille de projets STI seront soumis à l'examen du Comité sectoriel des technologies de l'information (CSTI) à chacun de leur point de passage et pour chaque demande de changements quant à leur portée initiale. Le processus intitulé "Processus des points de passage dans la gestion d'un projet TI", est déposé en pièce jointe.

Par ailleurs, la division Réalisation des projets TIC du STI analyse mensuellement les rapports d'avancement des projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015. Cette analyse est également soumise mensuellement au CSTI.

Les prévisions de dépenses par projet ont donc été revues en fonction de l'avancement des différents projets et en fonction des approbations reçues par le CSTI. Par conséquent, un scénario de réaménagement budgétaire a été élaboré afin de permettre l'atteinte des objectifs des projets tout en conservant le même portefeuille global de projets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0101 - 30 janvier 2013 - Autoriser un virement budgétaire de 2 894 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations 2013-2015, soit 1 447 000 \$ en 2013 et 1 447 000 \$ en 2014, en provenance du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles vers le Service des technologies de l'information, pour réaliser le projet CETEN II, afin d'implanter un système de gestion en support aux opérations de déneigement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1884 - 14 novembre 2012 - Autoriser les virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations 2012-2014 et PTI 2013-2015 du Service des technologies de l'information pour permettre l'atteinte des objectifs des projets,

conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE11 1443 - 14 septembre 2011 - Autoriser des virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations 2011-2013 du Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CE11 0717 - 11 mai 2011 - Autoriser des virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations 2011-2013 du Service des technologies de l'information, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CG10 0158 - 22 avril 2010 - Adopter le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux, applicable à l'ensemble de la Ville, couvrant les projets d'envergure et les programmes de gestion d'actifs municipaux et prendre acte du rapport de l'Administration sur les mesures mises en place concernant l'octroi des contrats;

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel traite spécifiquement des virements budgétaires pour l'année 2013, entre différents projets inscrits au PTI 2013-2015 du STI. En premier lieu, seront énumérés les projets d'où proviennent les fonds, et en deuxième lieu, vers quels projets les fonds seront virés.

Les projets ayant des disponibilités budgétaires pour l'année 2013 au PTI 2013-2015 sont donc les suivants:

No. Projet	Nom du projet	Phase du projet	Montants disponibles au PTI 2013	Explications
60000	Ajustements pour mesures d'hygiène technologiques	Phase 1 Avant-projet	640 000 \$	Projet présentement en phase 1, soit l'évaluation de besoin d'affaires. Compte tenu de l'avancement du projet, il a été décidé d'investir le budget dans les autres projets nécessitant du financement en 2013.
68008	SÉRAM	Phase 4 Réalisation, suivi et contrôle	3 675 000 \$	En fonction de l'échéancier du projet initial, l'octroi tardif en 2012 du contrat d'infrastructure à la firme Cassidian Communications corp., a eu comme conséquence de reporter les travaux d'infrastructure et de modifier le calendrier de paiements. Les paiements prévus en 2013 sont reportés en 2014.
73100	Système budgétaire	Phase 3 Planification	1 769 000 \$	Projet présentement en phase 3, soit la planification. Le budget de 8 647 000 \$ alloué au projet en 2013 ne pourra être complètement utilisé, en raison de l'avancement du projet et de sa cadence de réalisation. En effet, compte tenu des interdépendances très fortes entre ce projet et le projet HRMS/PAIE, une planification

				intégrée avec ce projet est requise et ce, afin d'avoir une vue d'ensemble. Cette planification intégrée est présentement en cours de réalisation.
74250	HRMS/PAIE	Phase 3 Planification	1 192 000 \$	Projet présentement en phase 3, soit la planification. Le budget de 9 845 000 \$ alloué au projet en 2013 ne pourra être complètement utilisé, en raison de l'avancement du projet et de sa cadence de réalisation. En effet, compte tenu des interdépendances très fortes entre ce projet et le projet Système budgétaire, une planification intégrée avec ce projet est requise et ce, afin d'avoir une vue d'ensemble. Cette planification intégrée est présentement en cours de réalisation.
74560	Désuétude des PCs	Phase 4 Réalisation, suivi et contrôle	132 000 \$	Compte tenu que l'installation des ordinateurs par des ressources internes a été jugée par le Service des finances comme une activité de nature non capitalisable. Cette dépense ne peut être imputée au PTI.
TOTAL			7 408 000 \$	

Les projets suivants nécessitent un financement additionnel, afin de répondre à différents besoins liés à leur avancement. Il est à noter que tous les besoins ont été identifiés, analysés et justifiés, à travers différents documents découlant du cadre de gestion des projets TIC. Ces demandes ont été présentées au CSTI pour approbation, que ce soit via des demandes de changement (liées au calendrier de réalisation ou encore à la portée des projets) ou encore via l'approbation d'un point de passage. Les fonds seront prélevés à même les budgets des projets ayant des disponibilités pour l'année 2013 au PTI 2013-2015.

No. Projet	Nom du projet	Phase du projet	Montants à virer en 2013	Explications
68063	Gestion des services TI	Phase 3 Planification	1 022 000 \$	Ajustement budgétaire suite à l'approbation du dossier de projet (point de passage #2) par le CSTI en date du 18 octobre 2012.
68230	Poursuite de l'implantation du système M-IRIS	Phase 4 Réalisation, suivi et contrôle	474 000 \$	Deux demandes de changement ont été présentées et approuvées par le CSTI du 21 février 2013 (total de 4 619 234 \$), soit pour la modification de la stratégie de réalisation du module Analyse

				criminelle et Tableau de bord (DDC #1) et pour une demande de changement au calendrier de réalisation (délai additionnel de 18 mois) (DDC #2). La portion demandée pour 2013 a été évaluée à 474 000 \$.
68312	Authentification à deux facteurs (A2F)	Phase 4 Réalisation, suivi et contrôle	150 000 \$	Ajustement budgétaire suite à l'approbation d'une demande de changement liée au calendrier de réalisation, report de la date de fin prévue de 7 mois, approuvée par le CSTI du 20 décembre 2012. Il est à noter que calendrier actuel prévoit la fin du projet pour le 31 octobre 2013.
68400	Système informatique pour la gestion des caisses de retraite	Phase 4 Réalisation, suivi et contrôle	390 000 \$	Ajustement budgétaire suite à l'approbation d'une demande de changement liée au calendrier de réalisation (délai de 3 mois en raison des tests d'acceptation non concluants), approuvée par le CSTI du 21 février 2013.
69250	Géolocalisation des policiers (volet 2)	Phase 2 Faisabilité et identification de la solution	2 088 000 \$	Ajout de ce projet à la programmation du STI. Ajustement budgétaire suite à l'approbation par le CSTI en date du 21 février 2013, du dossier d'affaires (point de passage #1) pour le volet 2 du projet, soit la géolocalisation de tous les policiers. Les budgets requis pour les années subséquentes ont été priorisés dans le cadre des propositions PTI 2014-2016 du Service.
74000	Progiciel de type LIMS - ajout d'utilisateurs pour l'analyse des aliments et le laboratoire Des Bailleurs	Phase 4 Réalisation, suivi et contrôle	157 000 \$	Ajustement budgétaire suite à l'approbation d'une demande de changement liée au calendrier de réalisation, report de la date de fin prévue du projet de 3 mois, approuvée par la Direction du STI. Il est à noter que le calendrier actuel prévoit la fin du projet pour le 9 août 2013.
74200	Système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI)	Phase 4 Réalisation, suivi et contrôle	65 000 \$	Ajustement budgétaire suite à l'approbation d'une demande de changement liée au calendrier de réalisation, report de la date de fin prévue du projet de 8 mois, approuvée par la Direction du STI. Il est à noter que le calendrier actuel prévoit la fin du projet pour le 31 juillet 2013.
74400	Rehaussement des OS des	Phase 3 Planification	2 164 000 \$	Ajustement budgétaire suite à l'approbation du dossier de

	postes de travail			projet (point de passage #2) par le CSTI en date du 20 décembre 2012.
74750	Désuétude des équipements du Système d'émission de constats informatisés (SÉCI)	Phase 2 Faisabilité et identification de la solution	296 000 \$	Ajout de ce projet à la programmation du STI. Ajustement budgétaire suite à l'approbation par le CSTI du 18 octobre 2012, du dossier d'affaires (point de passage #1). Les budgets requis pour les années subséquentes ont été priorisés dans le cadre des propositions PTI 2014-2016 du Service.
74850	Renseignement	Phase 2 Faisabilité et identification de la solution	602 000 \$	Ajout de ce projet à la programmation du STI. Ajustement budgétaire suite à l'approbation du dossier d'affaires (point de passage #1), approuvée par le CSTI du 21 février 2013. Les budgets requis pour les années subséquentes ont été priorisés dans le cadre des propositions PTI 2014-2016 du Service.
TOTAL			7 408 000 \$	

Toute la documentation en lien avec les demandes d'ajustement budgétaire est déposée en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ces virements budgétaires permettront l'atteinte des objectifs des projets tout en optimisant l'enveloppe du PTI 2013-2015 du STI. De plus, ils s'inscrivent dans la démarche entreprise par le STI afin de se conformer au cadre de gouvernance des projets et des programmes d'actifs municipaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce réaménagement budgétaire se fera conformément à l'intervention financière de la division Réalisation des projets TI et aura un impact nul sur l'enveloppe totale du PTI 2013-2015 du STI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus d'autoriser les virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du STI, engendrerait :

- La non-conformité au Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux;
- Des retards dans certaines tâches de projet;
- Le report des dates de livraison des projets;
- L'impossibilité de démarrer trois projets jugés comme étant prioritaires pour le SPVM soit : Géolocalisation des policiers (volet 2), Désuétude des équipements du Système d'émission de constats informatisés (SÉCI) et Renseignement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation du présent dossier par les instances : avril 2013;
- Exécution des virements budgétaires par le Service des finances (budget) : avril 2013;
- Communication du réaménagement budgétaire à l'ensemble des promoteurs et chefs de projet : fin avril 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (François MARTELLINO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne PARENTEAU

Conseillère en planification

Tél : 514 872-5295

Télécop. : 514 872-8434

ENDOSSÉ PAR

Alain TONTHAT

Chef de division

Tél : 514-280-6922

Télécop. : 514 280-0414

Date d'endos. : 2013-03-26

Dossier # :1134114001



Dossier # : 1136146003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles , Section des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 63 057,20 \$, en provenance de l'enveloppe budgétaire dédiée au Programme Municipalité Amies des Aînés (MADA), dans le projet de réserve pour imprévus, vers le projet Programme d'amélioration des aires de jeux de l'arrondissement de Saint-Léonard, afin d'octroyer le contrat à Tessier Récréo-Parc inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice extérieurs aux parcs Delorme et Wilfrid-Bastien

Il est recommandé d'autoriser un virement budgétaire de 63 057,20\$, en provenance du Programme Municipalité Amies des Aînés (MADA), dans le projet de réserve pour imprévus, vers le Programme d'amélioration des aires de jeux de l'arrondissement de Saint-Léonard, afin d'octroyer le contrat à Tessier Récréo-Parc inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice extérieurs aux parcs Delorme et Wilfrid-Bastien.

Signé par Gilles RAINVILLE **Le** 2013-04-10 16:32

Signataire : Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # :1136146003

IDENTIFICATION

Dossier # :1136146003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles , Section des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 63 057,20 \$, en provenance de l'enveloppe budgétaire dédiée au Programme Municipalité Amies des Aînés (MADA), dans le projet de réserve pour imprévus, vers le projet Programme d'amélioration des aires de jeux de l'arrondissement de Saint-Léonard, afin d'octroyer le contrat à Tessier Récréo-Parc inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice extérieurs aux parcs Delorme et Wilfrid-Bastien

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Saint-Léonard recommande d'accorder à Tessier Récréo-Parc Inc. pour 131 848,16\$ taxes incluses, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice extérieurs aux parcs Delorme et Wilfrid-Bastien.

Il s'agit de projets ayant été soumis au ministère des Affaires municipales dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour lesquels les subventions attendues du gouvernement n'ont pas été accordées. La Ville ayant par la suite adopté un projet de Plan d'action municipal pour les aînés (CM12 0850), il est convenu que la portion attendue des subventions sera assumée par la Ville centrale.

Le budget pour la portion de l'arrondissement dont la dépense nette s'élève à 63 057,20 \$, est prévu au PTI 2013-2015 de l'arrondissement.

L'imputation devrait s'effectuer au sous-projet suivant :

Arron :

Sous-projet Investi : 1334614 013 - Equipements d'exercice extérieurs - Parc Delorme

Projet Investi : 34614 - Programme d'amélioration des aires de jeux

Montant : 33 532,48 \$

Sous-projet Investi : 1334614 015 - Équipements d'exercice extérieurs - Parc Wilfrid-Bastien

Projet Investi : 34614 - Programme d'amélioration des aires de jeux

Montant : 29 524,72 \$

Le budget pour la portion corporative de 63 057,20 \$ est prévu au PTI 2013-2015 du Service des

finances. La dépense sera imputée comme suit après avoir opéré le virement suivant :

Corpo

Provenance

Sous-projet : 1279002-001 - Réserve

Projet Investi : 79002 - Programme Municipalité Amies des Aînées (MADA)

Requérant : Finances

2013	2014	2015	ult.	Total
63	0	0	0	63

Imputation

Sous-projet : 1334614-014 - Équipements d'exercice extérieurs - Parc Delorme

Projet Investi : 34614 - Programme d'amélioration des aires de jeux

Requérant: St-Léonard

2013	2014	2015	ult.	Total
34	0	0	0	34

Sous-projet : 1334614-016 - Équipements d'exercice extérieurs - Parc Wilfrid-Bastien

Projet Investi : 34614 - Programme d'amélioration des aires de jeux

Requérant: St-Léonard

2013	2014	2015	ult.	Total
29	0	0	0	29

Le présent dossier est certifié conforme par la Division des opérations budgétaires selon les conditions énoncées au courrier budgétaire #38.

En conformité avec le courrier comptabilité #5, la Direction de la comptabilité et du contrôle financier doit intervenir dans le présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Pierre DROUIN

Charge(e) de projets - genie - stle

Tél : 514-328-8500

Télécop. : 000-0000

IDENTIFICATION

Dossier # :1136146003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles , Section des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Soumission - Fourniture et installation d'équipements d'exercice extérieurs aux parcs Delorme et Wilfrid-Bastien - Appel d'offres numéro 12-12559 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. - 131 848,16 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En vue de répondre aux besoins de la population de l'arrondissement, ce dernier désire doter les parcs Delorme et Wilfrid-Bastien d'équipements d'exercice extérieurs. De plus, la ville centre financera 50 % du coût d'achat et d'installation des équipements d'exercice extérieurs aux parcs Delorme et Wilfrid-Bastien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA12 13 0402 en date du 3 décembre 2012 (GDD 1123693021) : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour la fourniture et installation d'équipements d'exercice extérieurs aux parcs Delorme et Wilfrid-Bastien, contrat numéro 12-12559.

DESCRIPTION

Le 13 février 2013, nous avons procédé à l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres public pour la fourniture et installation d'équipements d'exercice extérieurs aux parcs Delorme et Wilfrid-Bastien, contrat numéro 12-12559

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES AYANT SOUMISSIONNÉ :

TABLEAU DES SOUMISSIONS REÇUES PARC DELORME

SOUMISSIONNAIRE	CONFORME	POINTAGE FINAL (sur 100)	MONTANT TOTAL
ABC RÉCRÉATION QUÉBEC INC.	OUI	79,00	59 943,94 \$
TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.	OUI	84,55	70 114,05 \$
LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	OUI	74,37	83 214,59 \$
LES ENTREPRISES FORMES ET JEUX P.E.B.	OUI	64,18	89 672,99 \$

INC.

Les quatre (4) soumissions conformes ont été analysées par le comité de sélection réuni à cette fin, le 25 février 2013, en ayant recours à la grille de pondération et d'évaluation des offres apparaissant dans les documents de soumission.

TABLEAU DES SOUMISSIONS REÇUES PARC WILFRID-BASTIEN

SOUMISSIONNAIRE	CONFORME	POINTAGE FINAL (sur 100)	MONTANT TOTAL
TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.	OUI	86,83	61 734,11 \$
LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	OUI	75,43	83 214,59 \$
LES ENTREPRISES FORMES ET JEUX P.E.B. INC.	OUI	64,65	89 639,02 \$

Les trois (3) soumissions conformes ont été analysées par le comité de sélection réuni à cette fin, le 25 février 2013, en ayant recours à la grille de pondération et d'évaluation des offres apparaissant dans les documents de soumission.

JUSTIFICATION

Après analyse des soumissions, le comité de sélection recommande que le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice extérieurs aux parcs Delorme et Wilfrid-Bastien, contrat numéro 12-12559 soit accordé au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage pour chacun d'eux, soit la compagnie **TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.**, au montant total de 131 848,16 \$ \$ taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 131 848,16 \$, taxes incluses pour le contrat numéro 12-12559 est financée à 50 % par la ville centre (65 924,08 \$) et à 50 % par l'arrondissement de Saint-Léonard (65 924,08 \$). Le budget est disponible au PTI de l'arrondissement. Toutefois, il y a lieu de faire un virement entre sous-projets tel que présenté en pièce jointe.

	Av. taxes	TPS(5%)	TVQ(9,975%)	Total	Net
Contrat 12-12559	114 675,50 \$	5 773,78 \$	11 438,88 \$	131 848,16 \$	126 114,38 \$

Le montant total de 131 848,16 \$, taxes incluses, pour le contrat 12-12559 doit être imputé de la façon suivante :

1) Financement local (Saint-Léonard)

Provenance: Emprunt autorisé par le règlement 2180.

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3212180	801250	01909	57201	000000	0000	103042	00000	98001	00000

Imputation:

Parc Wilfrid-Bastien:

Projet Sous-projet Crédit Contrat

34614 1334614015 29 524,72 \$ 30 867,06 \$

Clés comptable SIMON-Imputation

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3212180	801250	07165	57201	000000	0000	146657	00000	15015	00000

Parc Delorme:

Projet Sous-projet Crédit Contrat

34614 1334614013 33 532,48 \$ 35 057,03 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3212180	801250	07165	57201	000000	0000	146655	00000	15015	00000

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat no.299573

et

2) Financement corporatif

Provenance: Emprunt autorisé par le règlement corporatif - 03-214 - Aménagement de parcs

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6101	7703214	802600	01909	57201	000000	0000	110436	00000	98001	00000

Imputation:

Parc Wilfrid-Bastien:

Projet Sous-projet Crédit Contrat
34614 1334614016 29 524,72\$ 30 867,06\$

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6101	7703214	801250	07165	57201	000000	0000	146658	00000	15015	00000

Parc Delorme:

Projet Sous-projet Crédit Contrat
34614 1334614014 33 532,48\$ 35 057,03\$

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6101	7703214	801250	07165	57201	000000	0000	146656	00000	15015	00000

Un engagement de gestion sera pris par le service des finances pour la partie financée par règlement corporatif.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et les Instructions aux soumissionnaires - Clauses particulières en prévention de la fraude et de la collusion ont été incluses dans les documents d'appel d'offres pour le contrat numéro 12-12559.

L'adjudicataire ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes et il a bien fourni son attestation de revenu Québec.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Eddy DUTELLY)

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Nathalie HÉBERT)

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des travaux publics_de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Marcel CAJELAIT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Pierre DROUIN

Charge(e) de projets - genie - stle

Tél : 514-328-8500 poste 8357

Télécop. : 514 328-8565

ENDOSSÉ PAR

Mario DUCHESNE

Directeur(trice) - trav. pub. en arr. (arr. 60 000)

Tél : 514-328-8500 poste 8345

Télécop. : 514 328-8565

Date d'endos. : 2013-03-13

Dossier # :1136146003

CE : 30.005

2013/04/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1130524001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Urbanisme et aménagement urbain
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Désapprouver la conformité du Règlement CA-24-282.97, modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)

Désapprouver la conformité du Règlement CA-24-282.97, modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), pour les motifs suivants :

- l'article 167, tel que rédigé, permet, contrairement à ce que le Plan d'urbanisme prévoit à la sous-section 5.8.3 du document complémentaire concernant « Les enseignes publicitaires », l'installation d'une enseigne publicitaire sur un terrain bordant le parcours riverain, décrit sur l'illustration 2.5.1 du Plan d'urbanisme, et dans un site patrimonial classé;
- les articles 171, 172 et 173, qui sont complémentaires à l'article 167, sont non conformes à cette même section s'ils demeurent au règlement sans l'article 167.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2013-04-18 16:16

Signataire : Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

Dossier # :1130524001

IDENTIFICATION

Dossier # :1130524001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Urbanisme et aménagement urbain
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Désapprouver la conformité du Règlement CA-24-282.97, modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 133 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le règlement d'urbanisme adopté par un conseil d'arrondissement requiert, au préalable, l'examen et l'approbation de sa conformité au Plan d'urbanisme par le conseil municipal ainsi que la délivrance d'un certificat de conformité par le greffier. La Direction de l'urbanisme et du développement économique (DUDÉ) procède à cet examen et à cette approbation en vertu du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (02-080) et du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004). Cette délégation de pouvoir a été établie en fonction des articles 34 et 35 de la Charte de la Ville de Montréal.

Après examen du règlement adopté par le conseil d'arrondissement le 21 mars dernier, il a été constaté qu'une nouvelle disposition n'est pas conforme au Plan d'urbanisme et à son document complémentaire.

En vertu des articles 137.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) applicables à l'examen de conformité d'un règlement d'urbanisme au Plan d'urbanisme, il n'est pas possible de délivrer un certificat de conformité pour un règlement qui contient des dispositions non conformes. Il revient au comité exécutif de désapprouver ce règlement, en vertu du Règlement 02-080.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- 2013-03-21 : conseil d'arrondissement de Ville-Marie - adoption du Règlement CA-24-282.97 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) - résolution CA13 240136 - Dossier 1126090034
- Le Règlement CA-24-282.97 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter conformément à l'article 137.2 de la LAU.

DESCRIPTION

Le Règlement CA-24-282.97 modifie plus de 600 articles du règlement d'urbanisme. Près de la moitié de ces articles concernent le Titre III relatif aux usages, qui est entièrement réécrit. Le chapitre VIII du Titre II relatif aux secteurs significatifs est remplacé par un nouveau chapitre consacré au thème des unités de paysage (52 articles remplacés par 41

nouveaux articles). Également, près de 30 nouvelles dispositions sont introduites relativement à divers sujets, tels que l'encadrement des constructions en surhauteur, les toits verts, les îlots de chaleur, l'agriculture urbaine, le stationnement pour vélo, la gestion des droits acquis.

Enfin, certains articles sont modifiés afin d'éclaircir ou de préciser des dispositions existantes et d'autres sont modifiés en concordance avec le Plan d'urbanisme, une loi provinciale ou une des nouvelles dispositions du règlement, dont principalement celles relatives aux usages et aux unités de paysage.

Ce règlement comprend également une révision de l'annexe A du règlement d'urbanisme. Cette annexe est actuellement composée de 10 thématiques de zonage, subdivisée en 2 feuillets par thématique (sauf pour le thème des surhauteurs qui n'a qu'un seul feuillet), pour un total de 19 feuillets. La nouvelle annexe A proposée regroupe plusieurs thématiques et simplifie la représentation graphique du zonage de sorte qu'elle ne comporte plus que 5 cartes, pour autant de thèmes :

- la carte intitulée « Zones » remplace les feuillets Z-1 et Z-2 (Zones);
- la carte intitulée « Hauteurs et surhauteurs » remplace les feuillets H-1 et H-2 (Limites de hauteur) ainsi que SH-1 et SH-2 (Hauteurs maximales dans les secteurs de surhauteur);
- la carte intitulée « Densités et implantation » remplace les feuillets TI-1 et TI-2 (Taux d'implantation), MI-1 et MI-2 (Mode d'implantation) ainsi que D-1 et D-2 (Densités maximales);
- les feuillets A-1 et A-2 (alignements de construction) sont abrogés;
- la carte intitulée « Unités de paysage et immeubles d'intérêt » remplace les feuillets S-1 et S-2 (Secteurs et immeubles significatifs) et;
- la carte intitulée « Usages prescrits » remplace les feuillets U-1 et U-2 (Usages prescrits).

De façon générale, les limites des secteurs proposés sont harmonisées d'une thématique à l'autre, ainsi qu'ajustées systématiquement au cadastre de l'arrondissement.

Le Règlement CA-24-282.97 comporte essentiellement quatre volets, soit les unités de paysage, les hauteurs et densités, les usages et diverses dispositions particulières :

Unités de paysage

Le règlement étend les secteurs soumis à une révision à l'ensemble du territoire et introduit des critères plus élaborés pour chaque secteur. De plus, des objectifs sont ajoutés en introduction de tous les critères de révision, comme cela est requis par la LAU. La substitution de la notion de secteurs significatifs par celle d'unités de paysage permet également une meilleure perception des attentes de la Ville en matière de qualité architecturale.

Usages

La modification est fondée sur une réorganisation du concept de gestion des usages. L'objectif consiste non pas à modifier ce qui est permis dans chaque zone, mais plutôt à le clarifier. Les usages autorisés dans chaque zone demeurent essentiellement les mêmes.

Outre l'objectif de clarification, la modification vise à affirmer davantage la diversité des usages en combinant ou fusionnant certaines catégories d'usages de façon à créer une nouvelle typologie de zones mixtes. Ces nouvelles zones mixtes sont regroupées au sein de trois (3) grandes familles, soit les zones résidentielles (R.1 à R.3), les zones de mixité (M.1 à M.11) et les zones d'équipements collectifs et institutionnels (E.1 à E.6).

La famille résidentielle compte trois (3) catégories d'usages qui sont presque exclusivement dédiées à l'habitation. Le nombre minimum de logements par secteur est supprimé. Certains usages de la famille des équipements collectifs et institutionnels, tels que les écoles primaires, sont autorisés pratiquement partout, soit directement, soit en suivant la procédure des usages conditionnels. Ces usages ont été sélectionnés en fonction de leur complémentarité avec la fonction résidentielle et la procédure des usages conditionnels est retenue dans les cas où cette complémentarité est moins évidente.

Les zones de mixité (M.1 à M.11) sont graduées selon le degré de complémentarité des activités qui leur sont associées. Les zones M.1 à M.9 représentent des secteurs où la mixité comprend des usages résidentiels, commerciaux et d'industrie légère, alors que les zones M.10 et M.11 regroupent les usages plus lourds, apparentés à la fonction industrielle et où l'habitation n'est pas autorisée. Dans la partie centrale de la rue Sainte-Catherine (M.9), l'habitation n'y est autorisée que suivant la procédure des usages conditionnels, comme c'est le cas actuellement.

La famille des équipements collectifs et institutionnels est maintenue et remaniée dans le but d'assurer la protection des parcs et des espaces publics.

Hauteurs et densités

Les modifications pour les hauteurs et les densités sont conformes au Plan d'urbanisme.

De manière générale, les modifications clarifient les paramètres et les adaptent aux besoins et aux caractéristiques du milieu. Afin de simplifier la représentation graphique du zonage, les parcs et espaces publics, à l'exception des grands parcs, sont intégrés aux secteurs de hauteurs et de densités comme au Plan d'urbanisme.

Le règlement d'urbanisme de Ville-Marie comprend deux types de paramètre de hauteur, soit les hauteurs minimales et maximales sur rue (avec ou sans étages prescrits) et les surhauteurs. Les paramètres de surhauteurs sont intégrés à même la carte des hauteurs. La carte des densités est également modifiée afin d'intégrer les paramètres relatifs aux taux et aux modes d'implantation.

Surhauteurs

Les grandes hauteurs du Plan d'urbanisme pour le centre-ville ont fait l'objet d'une révision en profondeur en 2012. Aussi, le règlement réduit les différences entre ces grandes hauteurs et les surhauteurs du règlement d'urbanisme. Cette harmonisation ne vise cependant que les surhauteurs puisque, pour les hauteurs maximales en mètres, le règlement demeure toujours en deçà du maximum prévu au Plan d'urbanisme.

Afin de respecter le caractère architectural et l'échelle urbaine de certains secteurs plus sensibles, deux nouvelles catégories de surhauteur sont ajoutées, soit celle de 35 m, qui équivaut à une dizaine d'étages résidentiels, et celle de 45 m, qui équivaut à près de 14 étages. La catégorie de 35 m, qui vise notamment le secteur de Bishop-Crescent au sud de la rue Sainte-Catherine, est dotée de conditions additionnelles telles que l'obligation de respecter un retrait d'alignement d'au moins 4 m par rapport à la hauteur sur rue.

Harmonisation avec les densités du Plan d'urbanisme

En matière de densité, le règlement d'urbanisme contient, de façon générale, les mêmes normes que celles prévues au Plan d'urbanisme. Toutefois, plusieurs secteurs ont été ajustés afin de respecter des modifications effectuées au Plan depuis son adoption en 2004.

Les dispositions particulières

Des dispositions sont ajoutées au règlement, notamment au sujet de l'environnement et du développement durable, par exemple :

- l'obligation d'aménager des toits blancs et la possibilité d'aménager des toits verts;
- des mesures favorisant la réduction des îlots de chaleur;
- des mesures permettant l'agriculture urbaine;
- la possibilité d'effectuer des projections artistiques sur un mur et;
- des nouvelles normes de stationnement pour les petites voitures.

Également, sont ajoutées des dispositions additionnelles en lien avec certains objets du règlement, notamment:

- des critères et de conditions pour l'encadrement de constructions hors toit et des alignements par la procédure de révision architecturale du Titre VIII (PIIA);
- des critères pour l'analyse des projets de surhauteur;
- exclusion de l'entreposage en sous-sol accessoire à un usage dans le calcul de la densité, et
- des exigences concernant les stationnements pour vélo.

Enfin, afin que le Règlement de zonage de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) soit entièrement conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, d'autres ajustements, concernant par exemple les antennes, les vestiges archéologiques dans le Vieux-Montréal, la hauteur, sont nécessaires et devront faire l'objet d'un règlement ultérieur.

Articles du Règlement CA-24-282.97 non conformes au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal

L'analyse détaillée du Règlement CA-24-282.97 a fait ressortir que la presque totalité de ses articles sont conformes à l'exception de certains sur les enseignes publicitaires qui ne peuvent être jugés conformes au Plan d'urbanisme. L'article 167, tel que rédigé, permet l'installation d'enseignes publicitaires dans les secteurs où sont autorisées les catégories M.11 et E.3(1). Le secteur E.3(1) couvre le parcours riverain qui ceinture La Ronde, tandis qu'un des secteurs où est autorisée la catégorie M.11 est situé sur le Quai Alexandra dans le Vieux-Port et fait partie du site patrimonial classé du Vieux-Montréal.

Le Plan d'urbanisme prévoit à la sous-section 5.8.3 du document complémentaire concernant « Les enseignes publicitaires », que la réglementation d'arrondissement doit interdire l'installation d'une enseigne publicitaire sur un terrain bordant le parcours riverain, décrit sur l'illustration 2.5.1 du Plan d'urbanisme, et dans le site patrimonial classé du Vieux-Montréal. Les articles 171, 172 et 173, qui sont complémentaires à l'article 167, sont non conformes à cette même section s'ils demeurent au règlement sans l'article 167. Ces articles abrogent ceux où étaient indiqués les secteurs où l'installation d'une enseigne publicitaire pouvait être autorisée.

Conséquemment, ces quatre articles sont jugés non conformes au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Dans un tel cas, la LAU oblige la désapprobation de l'ensemble du Règlement CA-24-282.97.

JUSTIFICATION

Même si la presque totalité des articles du Règlement CA-24-282.97 est conforme, il contient des dispositions non conformes au Plan d'urbanisme et son document complémentaire. L'article 137.3 de la LAU oblige, conséquemment, la désapprobation de l'ensemble du Règlement CA-24-282.97. L'article 167 permet l'installation d'une enseigne publicitaire sur un terrain bordant le parcours riverain et dans le site patrimonial classé du

Vieux-Montréal contrairement à ce que le Plan d'urbanisme prévoit à la sous-section 5.8.3 du document complémentaire.

Malgré la désapprobation du règlement, l'article 137.4.1 de la LAU permet l'adoption des autres dispositions qui sont conformes, c'est-à-dire sans adoption au préalable d'un premier projet de règlement, ni d'un second projet de règlement, ni tenue d'une assemblée publique, ni procédure d'approbation référendaire effectuée, le cas échéant, à l'égard du Règlement CA-24-282.97.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le règlement CA-24-282.97 contient plusieurs dispositions favorisant le développement durable, notamment l'obligation d'aménager des toits blancs et la possibilité d'aménager des toits verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lors d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement, ce dernier pourra adopter un règlement qui contient tous les éléments conformes, soit la presque totalité du Règlement CA-24-282.97, et, ainsi, par la délivrance du certificat de conformité, lever l'effet de gel de permis qui a suivi l'adoption de l'avis de motion du règlement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication associée à la décision. Le conseil d'arrondissement de Ville-Marie adoptera les dispositions conformes du Règlement CA-24-282.97 lors d'une séance publique de son conseil d'arrondissement.

Le cas échéant, l'arrondissement de Ville-Marie pourra préparer, en collaboration avec la DUDÉ, des outils de communication afin de bien expliquer les impacts de la présente décision et de la démarche d'approbation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Transmission de la résolution de désapprobation par le greffier à l'arrondissement de Ville-Marie;
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un règlement qui ne contient que les dispositions conformes au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
3. Transmission de ce nouveau règlement à la DUDÉ pour approbation de sa conformité au Plan d'urbanisme.

Le conseil d'arrondissement peut adopter un avis de motion relatif à un règlement modifiant le règlement d'urbanisme (01-282) en vue de corriger les éléments non conformes du Règlement CA-24-282.97. En ce qui concerne le règlement ayant fait l'objet d'un avis de motion, la procédure suit son cours jusqu'à son entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le dossier est conforme aux dispositions de la LAU.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon BRULÉ

Architecte chef d'équipe Réglementation

Tél : 514 872-4395

Télécop. : 514 872-1598

ENDOSSÉ PAR

Sylvia-Anne DUPLANTIE

C/d planification urbaine

Tél : 514-872-1554

Télécop. : 872-8146

Date d'endos. : 2013-04-12

Dossier # :1130524001



Dossier # : 1130525001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de la tour Wellington, 1230 rue Smith (arrondissement Le Sud-Ouest)

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :
de prendre connaissance de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site de la tour d'aiguillage Wellington, 1230, rue Smith (arrondissement Le Sud-Ouest), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2013-04-09 17:39
------------------	---------------------	----------------------------

Signataire : Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1130525001

IDENTIFICATION

Dossier # :1130525001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de la tour Wellington, 1230 rue Smith (arrondissement Le Sud-Ouest)

CONTENU

CONTEXTE

La Division des quartiers culturels de la Direction de la culture et du patrimoine a formulé une demande d'évaluation de l'intérêt patrimonial de la tour d'aiguillage Wellington située au 1230 rue Smith auprès de la Division du patrimoine de la même Direction. Un énoncé de l'intérêt patrimonial a ainsi été réalisé, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 11 1053j - 19 décembre 2012 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (01-136).

CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136), une ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial.

DESCRIPTION

Dépôt de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur la tour d'aiguillage Wellington, 1230, rue Smith (arrondissement Le Sud-Ouest).

JUSTIFICATION

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. L'énoncé de l'intérêt patrimonial qui en résulte contribuera à une prise de décision éclairée quant à l'avenir du lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Direction de la culture et du patrimoine suite à son dépôt au comité exécutif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complété, les étapes subséquentes de ce dossier seront assumées par la Division des quartiers culturels de la Direction de la culture et du patrimoine, conjointement avec la Division de l'aménagement urbain de la Direction de l'urbanisme et du développement économique ainsi que l'arrondissement Le Sud-Ouest, conformément aux procédures réglementaires en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet énoncé de l'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Gisèle BOURDAGES)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Patrick BOUFFARD)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Sophie CHARLEBOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie DUFOUR

Architecte

Tél : 514-872-9822

Télécop. : 514-872-9222

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS

Chef de division

Tél : 514 872-3953

Télécop. : 514 872-9222

Date d'endos. : 2013-03-28

Dossier # :1130525001



Dossier # : 1133496002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er novembre 2012 au 31 mars 2013, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} novembre 2012
au 31 mars 2013, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-002 «
Mainlevées (Directive) ».

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-04-09 12:57

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1133496002

IDENTIFICATION

Dossier # :1133496002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er novembre 2012 au 31 mars 2013, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.

Il y a lieu de préciser qu'un deuxième rapport aurait dû être déposé aux instances vers la fin du mois de janvier 2013. Cependant, la DSTI a privilégié de régulariser la remise du rapport en 2013. Ainsi, le rapport sera transmis trimestriellement à chaque année de la façon suivante : 31 mars – 30 juin – 30 septembre et 31 décembre.

Ainsi, dans le rapport ci-joint, couvrant la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 mars 2013, il est démontré qu'il y a eu six (6) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

De plus, est joint au présent dossier décisionnel un rapport distinct, décrivant sommairement deux (2) mainlevées approuvées par le conseil municipal pour cette même période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 2095 - 19 décembre 2012 - Prendre acte du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} mars 2012 au 31 octobre 2012, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications;

CE11 0149 - 9 février 2011 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) en y remplaçant l'annexe A afin de refléter les modifications apportées par le budget 2011 ainsi que la réorganisation administrative;

CE07 1242 - 8 août 2007 - Adopter le « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) »;

CE02 1106 - 26 juin 2002 - Approuver le nouveau projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés », sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abroger le règlement intérieur RCE 02-003 sur le même sujet.

DESCRIPTION

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 mars 2013, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'un rapport distinct sur les mainlevées approuvées par le conseil municipal pour cette même période.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu qu'un second rapport trimestriel sera présenté au comité exécutif vers la fin du mois de juin 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présentation de ce rapport sur les mainlevées est soumise, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS

Chargée de soutien technique en immobilier

Chef de division

Tél : 514 872-8186

Tél : 514 872-5493

Télécop. : 514 872-8350

Télécop. : 514 872-8350

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en
immobilier
Tél. : 514 872-2149

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél. : 514 872-2125

Date d'endos. : 2013-04-08

Dossier # :1133496002



Dossier # : 1135057007

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 8 au 12 avril 2013

Il est recommandé :
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 8 au 12 avril 2013.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-04-18 09:21

Signataire : Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1135057007

IDENTIFICATION

Dossier # :1135057007

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 8 au 12 avril 2013

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AUCUNE

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **8 au 12 avril 2013** fait état de **16** lancements d'appels

d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie A GAUTHIER

SECRÉTAIRE D'UNITÉ ADMINISTRATIVE
pour : Marc Demers, Conseiller analyse -
contrôle de gestion

Tél : 514-872-2849

Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances et
réglementation

Tél : 514-872-2392

Télécop. : 514 872-1937
Date d'endos. : 2013-04-17

Dossier # :1135057007